

HALTE AUX RENOUÉES

RAPPORT FINAL



Saison 2024



association
pour la sauvegarde
du Léman

Table des matières

Lexique	3
Chiffres clé	4
Introduction	5
Espèces exotiques envahissantes	5
Méthode	7
Concurrence des plantes indigènes	7
Rétrospective de l'année 2024	8
Général	8
Cartographie	8
Chiffres clés	9
Évaluation des objectifs 2024	11
Suivi	12
Engagement	13
Matériel	17
Genève	19
Chiffres clés	20
Nouvelles stations prises en charge	21
Collaborations	21
Plantation	21
Vaud	23
Chiffres clés	24
Nouvelles stations	25
Collaboration	25
Communication et sensibilisation	29
Haute-Savoie	32
Chiffres clés	32
Nouvelles stations	34
Adaptation de la gestion des stations	34
Collaboration	34
Perspectives	37
Vision	37
Méthode	37
Suivi des stations	37
Sensibilisation	37
Remerciements	40
Équipe	41

Coordinateurs pour le canton de Genève:	41
Coordinatrice pour le département de la Haute-Savoie :	41
Coordinatrices pour le canton de Vaud :	42
Bibliographie	43
Annexes	44
Annexe 1 : Dépliant d'information sur les renouées	46
Annexe 2 : Flyer avec les dates des actions, exemple de la commune d'Anthy-sur-Léman (FR) et la commune de Noville (VD)	48
Annexe 3 : Projets collaboratifs dans le domaine de l'économie circulaire, Valorisation de la renouée, coopérative Origo	50

Lexique

ASL : Association pour la Sauvegarde du Léman

CEP : Le Centre d'éducation permanente

DGE-BIODIV : Direction générale de l'environnement – Division Biodiversité et Paysage (VD)

EEE : Espèces exotiques envahissantes

EVAM : Établissement vaudois d'accueil des migrants

FAE : Fondation action environnement qui collabore avec la DGE-BIODIV et l'EVAM

InfoFlora : Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse

InvasiApp : Une application smartphone pour consulter et gérer ses observations de néophytes envahissantes par InfoFlora

IPBES : The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

LPE : Loi fédérale sur la protection de l'environnement

LPPrNP : Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysage

MACIT : Missions d'Actions Citoyennes

OCAN : Office cantonal de l'agriculture et de la nature (GE)

OCEau : Office cantonal de l'eau (GE)

OFEV : Office fédéral de l'environnement

RI : Revenu d'Insertion

Sanu : Formation et conseil dans le domaine du développement durable

Chiffres clés

L'action « Halte aux renouées » en 2024 c'est :

7'768 kg éliminés

démontrant l'engagement continu de l'ASL
dans la lutte contre les espèces exotiques
envahissantes

61'702 m² traités

illustrant la vaste étendue de l'action pour
restaurer les écosystèmes

34 communes participantes

témoignant de l'ampleur de l'action à l'échelle
régionale

268 stations prises en charge

Dont **45** sur lesquelles il n'y a plus de renouées
suite aux arrachages

432 bénévoles actifs

dont les journées d'entreprises,
soulignant la diversité et la force de la
communauté engagée

2'086 heures cumulées

soulignant l'effort considérable
consenti par chaque individu engagé

307 demi-journées sur le terrain

représentant l'investissement de l'ASL
dans la gestion des espèces
envahissantes

Introduction

Espèces exotiques envahissantes

Les écosystèmes sont actuellement confrontés à **une menace croissante** résultant de l'introduction humaine, parfois involontaire, d'espèces exotiques pouvant s'avérer invasives et donc dommageables pour la biodiversité en prenant la place des espèces indigènes. Selon le dernier rapport de l'IPBES (The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), **les espèces faunistiques et floristiques exotiques envahissantes sont majoritairement responsables de la disparition de 60% des espèces indigènes (IPBES, 2023)**. Parmi ces espèces, les néophytes, ou plantes non indigènes suscitent une **préoccupation croissante en raison de leur capacité de prolifération rapide**, perturbant ainsi l'équilibre écologique naturel. En Suisse, on estime à **environ 750 le nombre d'espèces exotiques** déjà présentes sur le territoire dont 88 sont considérées comme envahissantes ou potentiellement envahissantes (OFEV, 2022). Ces espèces, représentant **environ 2,2% de la flore totale en Suisse**, peuvent poser des problèmes potentiels sur les plans social, économique et environnemental.

Parmi ces espèces problématiques, on retrouve la famille des renouées asiatiques (*Reynoutria japonica*, *Reynoutria sachalinensis* et *Reynoutria x bohemica*), plantes terrestres importées d'Asie au XIX^e siècle comme plantes d'ornement ou comme plantes fourragères. Avec le temps, elles ont pris le dessus sur les plantes indigènes grâce notamment à leur capacité de croissance extraordinaire (**1 à 8 cm par jour !**) et à leur important et dynamique réseau de racines et de rhizomes. Par les crues et les déplacements de terre transportant des fragments de tiges ou de racines, les renouées ont rapidement envahi les rives du lac et des rivières lémaniques. Leur présence a des **répercussions néfastes sur la biodiversité**, notamment le long des rives, mais aussi à l'intérieur des terres, en **remplaçant la flore indigène** sans apporter d'avantages à la faune locale. De plus, **elles contribuent à l'érosion des berges**, car leur système souterrain peu profond et cassant (rhizomes) ne retient pas le sol aussi efficacement que celui des plantes indigènes.

Ces trois espèces se retrouvent dans les différentes listes des espèces exotiques envahissantes en Suisse comme en France. En Suisse, depuis le 1er juillet 2024, le canton de Vaud a renforcé sa lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) en introduisant une réglementation spécifique (RLPrPNP, art. 37). Une liste d'espèces concernées, soumises à une obligation de lutte ainsi qu'à une interdiction de vente et de plantation, a été établie en annexe 5 du RLPrPNP. Cette législation impose également des mesures régulières pour limiter leur propagation et prévenir leur réapparition. Les renouées asiatiques (*Reynoutria* spp., *Fallopia* spp., *Polygonum polystachyum*, *P. cuspidatum*, *P. perfoliatum*) figurent sur cette liste, avec une interdiction explicite de les planter ou de les utiliser directement dans l'environnement.

Consciente de l'impératif de lutter contre les plantes envahissantes afin de préserver la biodiversité des rives du Léman et de ses affluents, l'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) s'est engagée dans cette mission depuis le printemps 2013, dans un premier temps sur les rives genevoises. Grâce à l'engagement assidu de bénévoles intervenant de manière régulière d'avril à octobre, une nette régression tant en étendue qu'en dynamisme des foyers a pu être constatée après dix années de lutte. À partir de 2017, cette action s'est étendue au canton de Vaud, puis en Haute-Savoie.



Les renouées asiatiques

Reynoutria japonica, *Reynoutria sachalinensis* et *Reynoutria x bohemica*

Fiche espèce

- Plante de la famille des Polygonacées (Oseille, Sarrasin, Rhubarbe...) originaire de l'est de l'Asie, introduite en Europe au milieu du XIXe siècle comme plante d'ornement
- Tige rouge au printemps, verte striée de rouge en été et brun-orange en automne ressemblant au bambou y
- Peut atteindre 3-4 mètres de hauteur y
- Rhizomes épais (tiges souterraines), profondément ancrés dans le sol
- Feuilles longues de 7 à 14 cm y
- Fleurs sous forme de jolis panicules blanc-crème de 8 à 12 cm de long y
- Floraison de juillet à septembre

Menaces

- Présente sur la liste des néophytes envahissantes et potentiellement envahissantes de Suisse
- Forme des populations monospécifiques, non attractives pour la faune indigène, qui obscurcissent le sol et empêchent toute colonisation par d'autres plantes
- Repousse aisée même à partir de petits fragments de tiges ou de rhizomes
- Emet des substances toxiques pour empêcher le développement des autres plantes
- Ne subit aucune attaque de parasites sous nos latitudes
- Les renouées favorisent l'érosion des rives, car leurs rhizomes ne maintiennent pas les sols aussi bien que celui des végétaux indigènes

Méthode

Parmi différentes méthodes plus ou moins éprouvées, l'ASL a choisi d'adopter l'arrachage manuel et régulier des plantes en raison de sa facilité de mise en œuvre accessible à un grand nombre de personnes. Elle est adaptée à tous les types de terrains, notamment dans les enrochements, environnement fréquent sur les stations de renouées présentes autour du Léman. Le recours à des herbicides est exclu, car interdit en milieu aquatique et préjudiciable à d'autres organismes. En outre, cette méthode permet d'être sélectif, et cela a son importance en termes d'amélioration de la biodiversité, car la végétation indigène déjà présente est ainsi préservée. L'arrachage manuel régulier consiste à arracher la totalité de la plante à l'aide d'outils et de creuser pour enlever un maximum du réseau racinaire et de rhizomes. La régularité consiste à se rendre jusqu'à 8 fois sur le terrain durant la période de végétation, entre avril et octobre. Les interventions rapprochées permettent d'épuiser la plante, au niveau de son réseau racinaire qui peut s'avérer conséquent même si seules de petites pousses sont visibles. La régularité et la fréquence élevée d'interventions sont cruciales, car elles empêchent la plante de constituer des réserves pour la repousse de la saison suivante.

Cette méthode, particulièrement chronophage, implique une main-d'œuvre importante. La participation d'un grand nombre de bénévoles, qui se sont impliqués rapidement dès le début de l'action, a permis son bon déroulement et son succès. Ces personnes motivées ont la possibilité de venir en aide ponctuellement ou de prendre en charge individuellement une station tout au long de la saison de végétation (bénévoles autonomes).

Concurrence des plantes indigènes

Le but de la lutte contre les renouées est de redonner de la place aux plantes indigènes et de favoriser ainsi la biodiversité. Certains sites, comme celui de Bussigny en bordure de la Venoge, mais aussi dans la réserve naturelle des Grangettes à Noville et notamment à Chens-sur-Léman, montrent une végétation indigène déjà bien établie à la suite de l'affaiblissement des renouées. Certaines espèces entrent plus facilement en compétition avec les renouées, telles que les orties, les ronces, la prêle et les roseaux qui recolonisent très facilement les zones dépourvues de renouées après les arrachages fréquents.



Figure 1 : Différence de végétation entre août 2022 (gauche) et août 2024 (droite) dans la réserve naturelle des Grangettes

Rétrospective de l'année 2024

Général

Cartographie

Dans sa globalité, l'action "Halte aux Renouées" a été menée dans 34 communes au bord du Léman. En 2024, ce sont 268 stations régulièrement contrôlées par l'ASL ou par des bénévoles autonomes, dont le nombre est toujours plus important, ce qui est réjouissant. La carte ci-dessous montre les communes prises en charge par l'ASL durant l'année 2024, elle est mise à jour annuellement.

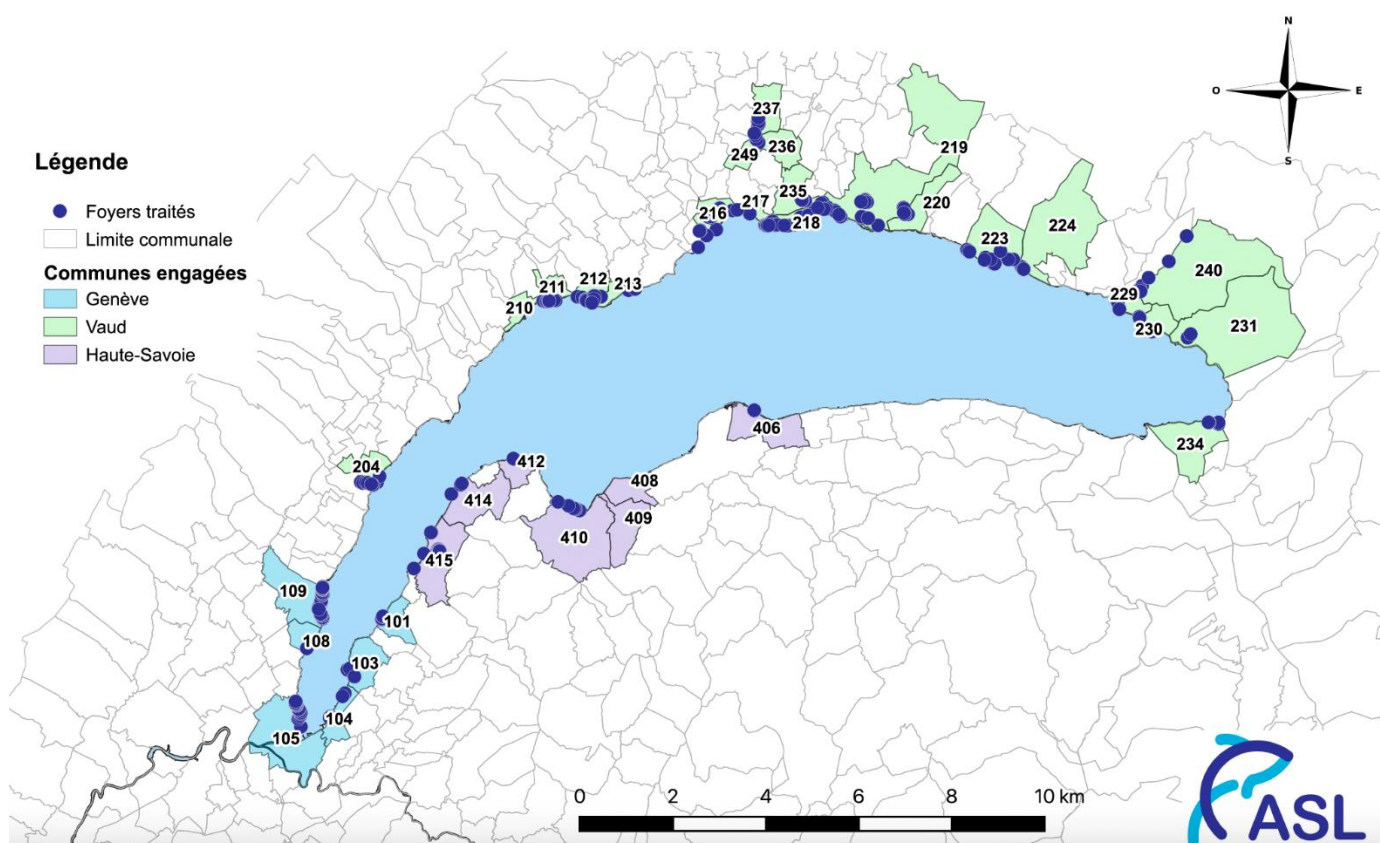


Figure 2 : Carte de situation des foyers de renouées gérés par l'ASL, selon les communes

GENÈVE :

101 : Anières, **103** : Collonge-Bellerive, **104** : Cologny, **105** : Genève, **108** : Genthod, **109** : Versoix,

VAUD :

204 : Crans-près-Céligny, **210** : Rolle, **211** : Perroy, **212** : Allaman, **213** : Buchillon, **216** : Morges, **217** : Prèverenges, **218** : St-Sulpice, **219** : Lausanne, **220** : Pully, **223** : Bourg-en-Lavaux, **224** : Puidoux, **229** : Vevey, **230** : La Tour-de-Peilz, **231** : Montreux, **234** : Noville, **235** : Ecublens, **236** : Bussigny, **237** : Vufflens-la-Ville, **240** : Blonay - Saint-Légier, **249** : Bremblens

HAUTE-SAVOIE :

406 : Publier, **408** : Anthy-sur-Léman, **409** : Margencel, **410** : Sciez, **412** : Yvoire, **414** : Messery, **415** : Chens-sur-Léman

L'ASL intègre toutes les informations récoltées sur le terrain et transmises par les bénévoles ou d'autres acteurs à sa base de données. Si de nouveaux foyers sont découverts dans une zone déjà traitée par l'ASL, ils sont pris en charge au cours de la saison. En cas d'impossibilité, généralement par manque de temps, ces foyers sont cartographiés en vue d'un éventuel traitement ultérieur. Toutes les données collectées sont partagées avec Info Flora, qui répertorie les foyers de néophytes sur l'ensemble du territoire suisse, ainsi qu'avec les autorités compétentes. L'ASL encourage aussi ses bénévoles à utiliser également l'application InvasivApp qui permet de signaler des foyers de plantes exotiques envahissantes.

Chiffres clés

Comme chaque année, les arrachages des tiges et des racines pouvant être atteintes et retirées ont été effectués manuellement à l'aide d'outils. Ces actions se déroulent entre avril et novembre, toutes les trois semaines en moyenne, par des groupes de bénévoles, encadrés par l'ASL - à titre individuel ou en tant que volontaires d'entreprises. Le travail de ces bénévoles permet une lutte efficace et leur ténacité suscite l'admiration et mérite une grande reconnaissance. Cette année, les conditions climatiques particulièrement difficiles, avec des avis, émis par l'office fédéral de météorologie et climatologie : MétéoSuisse, d'inondations, de tempêtes, mais aussi de canicules ont entraîné de nombreux déplacements d'interventions.

Durant la saison 2024, ce sont 464 bénévoles qui ont participé à l'arrachage de ces plantes envahissantes.

Leur travail est impressionnant : cette saison, **61'700 m² de terrain** ont été traités et surveillés, avec **7'768 kg de renouées** retirés, ce qui représente **307 demi-journées de travail**. Un effort couronné de succès, puisque, sur **45 des 268 stations**, aucune repousse de renouées n'a été observée durant la saison 2024.

En termes d'investissement humain, cela représente un total de **plus de 2'000 heures de travail cumulées par les bénévoles**. Pour donner une idée de l'ampleur de cet engagement, cela équivaut à une personne travaillant à temps plein pendant près d'une année complète, hors vacances.

L'évacuation des végétaux arrachés est prise en charge par les services d'entretien des communes et le tout est détruit par incinération. L'ASL est très reconnaissante envers les communes pour cette aide qui facilite l'action de lutte.

Le tableau 1 résume les actions menées en 2024 dans les cantons de Genève, Vaud, et le département de Haute-Savoie. Le temps consacré aux arrachages est exprimé en heures-personnes, représentant l'effort total investi par chaque participant. Ce calcul équivaut au travail d'une seule personne, bien que le nombre de bénévoles varie selon les actions.

Région	Nbre de communes	Nbre de stations	Nbre de stations à 0	Poids [kg]	Heures-personnes	Surface [m ²]	Nb de demi-journées	Nbre de bénévoles
Genève	6	63	19	790,5	480,7	3422	70	188
Vaud	21	176	23	6458,6	1402,4	57330	183	216
Haute-Savoie	7	29	3	518,7	202,6	950	54	60
Total	34	268	45	7767,9	2085,8	61702	307	464

Tableau 1: Tableau général des 3 régions pour la saison 2024

Le graphique ci-dessous (Fig.3) illustre l'évolution de la lutte contre la renouée ces dernières années. On observe une augmentation continue de la superficie prise en charge, qui atteint un nouveau record en 2024 avec plus de 61'700 m² traités. En parallèle, la courbe des heures-personnes suit une tendance similaire, bien que légèrement en baisse par rapport à 2023, ceci s'explique par le fait que les arrachages deviennent de plus en plus minutieux en raison du faible nombre de renouées restantes, ce qui maintient un temps d'intervention similaire par site. Quant au poids de renouée arraché, il semble dépendre à la fois du nombre d'heures investies et de la superficie couverte. En 2024, malgré une augmentation de la superficie, le poids total extrait a encore diminué par rapport aux années précédentes (entre 2023 et 2024x, -910 kg.), atteignant 7'767 kg. Cette tendance, déjà visible entre 2022 et 2023 (-740 kg), pourrait indiquer une efficacité accrue des interventions et une réduction progressive des foyers les plus denses.

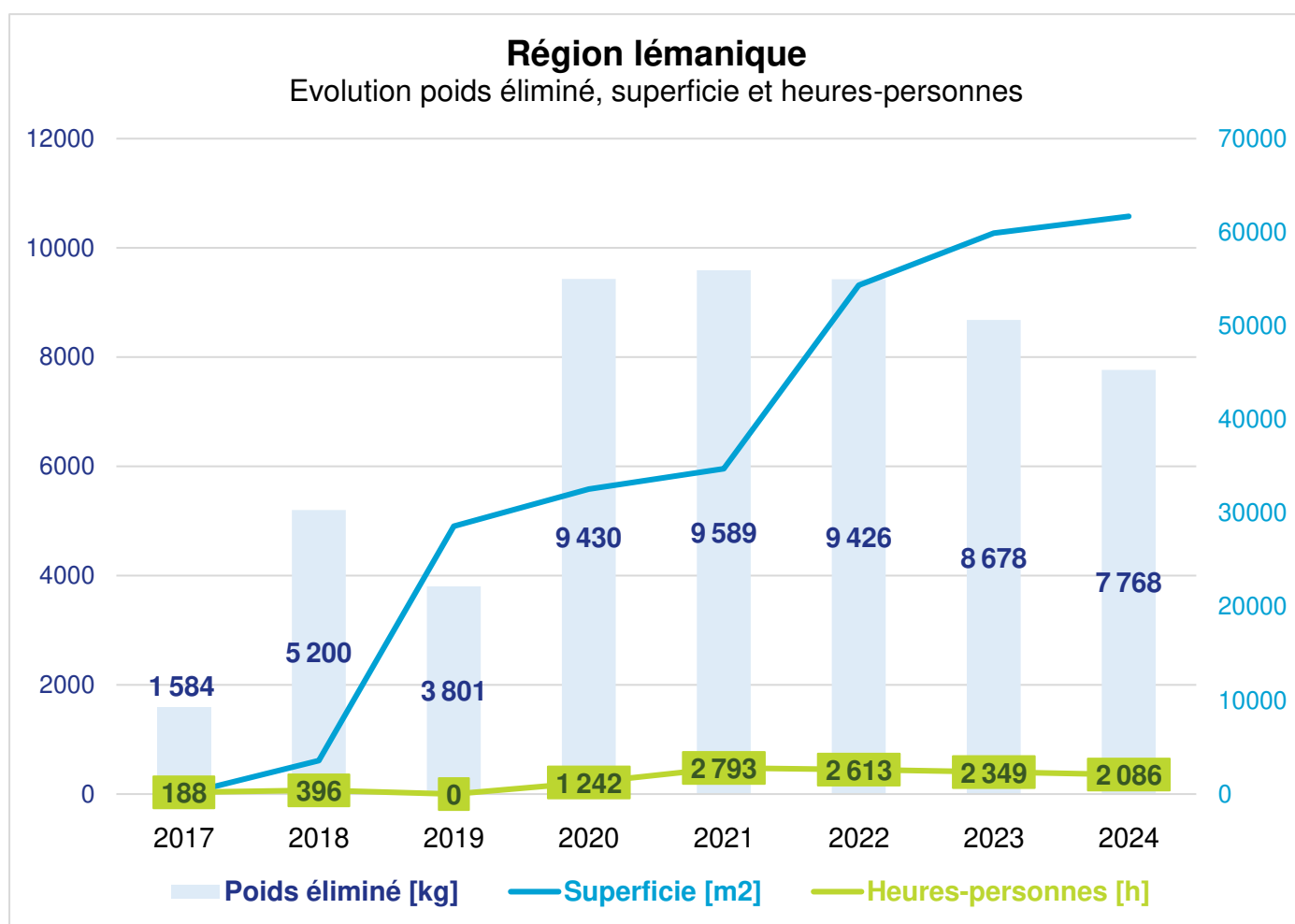


Figure 3 : Évolution du poids, de la superficie et des heures-personnes sur toute la région lémanique

Évaluation des objectifs 2024

Depuis 2018, l'ASL évalue ses objectifs en se basant principalement sur le nombre de stations et de communes pris en charge, comme résumé dans les tableaux 5 et 6. Cependant, la vision du projet varie selon les trois régions impliquées ([chap. Perspectives](#)), ce qui amène l'ASL à identifier de nouveaux critères pour mieux mesurer ses avancées. En 2025, cette approche évoluera, expliquant l'absence de prévisions chiffrées pour l'année à venir dans les tableaux.

Tableau 2 : Nombre de stations bénéficiant des interventions de l'ASL

Nb de stations	Genève	Vaud	Valais	Haute-Savoie
Objectif prévu pour 2024	60	180	2	27
Gérées réellement en 2024	63	176	0	29

Tableau 3 : Nombre de communes bénéficiant des interventions de l'ASL

Nb de communes	Genève	Vaud	Valais	Haute-Savoie
Objectif prévu pour 2024	8	25	1	7
Gérées réellement en 2024	6	21	0	7

Avec 268 stations gérées en 2024, réparties sur 34 communes lémaniques, l'ASL se félicite du travail accompli cette saison. Dans les régions de Genève et de Haute-Savoie, le nombre de stations prises en charge a même dépassé les objectifs fixés.

Dans le canton de Vaud, certaines stations ne figurent plus sous la gestion de l'ASL en raison d'un remaniement, certaines ayant été reprises par les communes, notamment à Lausanne et Tolochenaz.

En Valais, il n'a pas été possible d'atteindre les objectifs fixés malgré nos démarches. L'ASL demeure toutefois périodiquement en contact avec les communes gérant elles-mêmes quelques sites de renouées par mandat auprès du Triage forestier du Bas-Valais.

Suivi

Suivi de la biomasse

L'ASL s'efforce constamment d'assurer un suivi précis de l'efficacité de ses opérations d'arrachage en surveillant à la fois la masse totale des renouées éliminées et la superficie traitée et surveillée. Tout au long de la saison, les actions d'arrachage sont concentrées sur les racines et les rhizomes afin d'assurer une gestion la plus complète possible.

WebApp

L'année dernière, l'ASL a créé une application web afin de faciliter la récolte de données sur le terrain. Facile d'utilisation, elle permet de regrouper les données sur la région, la station, le nombre de bénévoles, les kilos arrachés, la durée de l'action et même des photos.

Cette application est utilisée par les collaborateurs et collaboratrices de l'ASL qui sont sur le terrain, et également par les bénévoles autonomes qui assurent le suivi de certaines stations de renouées. Après une première année de test, plusieurs ajustements mineurs ont été apportés. De manière générale, l'ASL dresse un bilan très positif de ce nouvel outil.

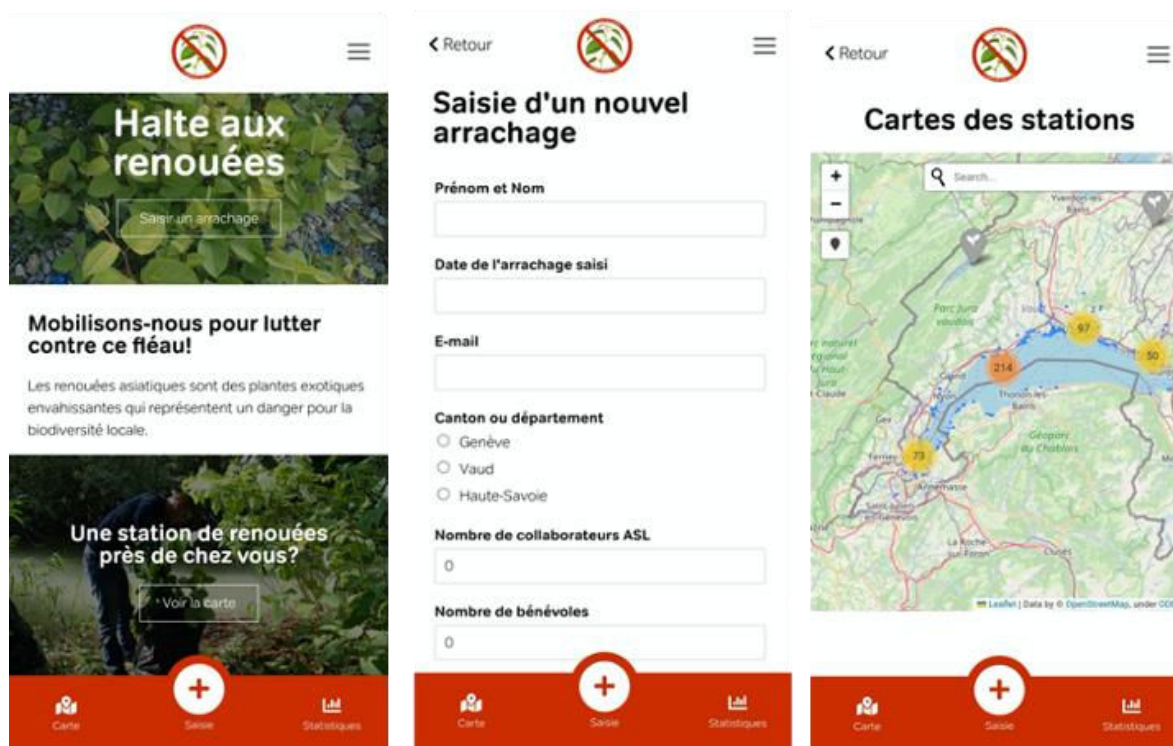


Figure 4 : Application "Halte aux Renouées" de l'ASL

Maladies et attaques

Ces dernières années, sur de nombreuses stations, l'ASL et certains bénévoles ont remarqué la présence de renouées malades ou attaquées. L'année dernière, il a été décidé de photographier les plantes visuellement atteintes de maladie ou de parasites afin de demander un avis à des experts ou expertes.

Antoine Jousson, botaniste à InfoFlora confirme que les attaques sont dues à des insectes phytophages tels que les aphides. Ces derniers ne sont pas spécialisés sur cette plante en particulier, mais pourraient potentiellement être responsables de l'entrée de certains virus dans la plante. Cependant, il est trop tôt pour déterminer si ces attaques ponctuelles sur

quelques plantes pourraient affaiblir les populations et si elles sont dues à l'affaiblissement à la suite des arrachages.



Figure 5 : Exemples de maladies et d'attaques observées sur la renouée dans la région lémanique.

Autres néophytes envahissantes

Dans le cadre de ses perspectives pour 2024, l'ASL s'est engagée à renforcer les compétences de son équipe sur le terrain en matière de reconnaissance des espèces exotiques envahissantes. Un petit livret regroupant ces plantes a été élaboré pour faciliter leur identification et sensibiliser les bénévoles sur le terrain. Bien que cet apprentissage soit encore en cours, l'équipe s'efforce de prêter une attention particulière à ces espèces lors de ses interventions. Lorsque le temps et les conditions le permettent, des actions ponctuelles d'arrachage sont menées pour limiter leur propagation. Cependant, la priorité reste l'élimination des renouées, qui, en raison de leur forte prévalence et de leur grande résistance, nécessitent une intervention constante et spécialisée.

Engagement

Bénévoles

En 2024, les bénévoles ont répondu présents et ce sont 464 personnes qui ont collaboré avec l'ASL pour lutter contre les renouées tout autour du Léman (60 en Haute-Savoie, 188 à Genève et 216 sur Vaud). Les bénévoles proviennent de toute la région lémanique, venant d'horizons divers, elles sont soit en étude, au chômage ou en insertion professionnelle, travaillent à temps partiel ou sont retraitées. Ces personnes sont cependant toutes amoureuses de la nature et soucieuses de pouvoir contribuer à sa protection. Néanmoins, cela reste un challenge de trouver de nouveaux bénévoles. Le travail de ces personnes est fondamental, car sans elles, il serait tout à fait impossible à l'ASL pour des raisons de temps et d'argent de suivre de manière aussi régulière les stations traitées et de mener ainsi une lutte efficace. D'autre part, ces personnes sont des sentinelles sur le terrain, signalant de nombreux foyers de renouées.

Finalement, l'ASL peut compter sur des personnes fidèles, certain bénévole participant depuis plus de 8 ans.

Bénévoles autonomes

L'ASL a pu compter sur le soutien de 33 personnes autonomes (25 sur VD, 7 GE, 1 HS) (Fig. 6, les points verts représentent les bénévoles autonomes). Ces bénévoles autonomes sont responsables d'une zone et réalisent des actions de surveillance et d'arrachage tout en restant toujours en lien avec l'équipe de l'ASL durant la saison.

Afin de soutenir leur action, l'ASL fournit le matériel nécessaire aux 33 bénévoles autonomes. En parallèle, l'ASL a souhaité valoriser davantage l'engagement des bénévoles autonomes, notamment via des interviews dans des publications de l'ASL. Ces initiatives combinées visent à créer un environnement propice à l'implication durable et significative des bénévoles autonomes au sein de l'ASL.

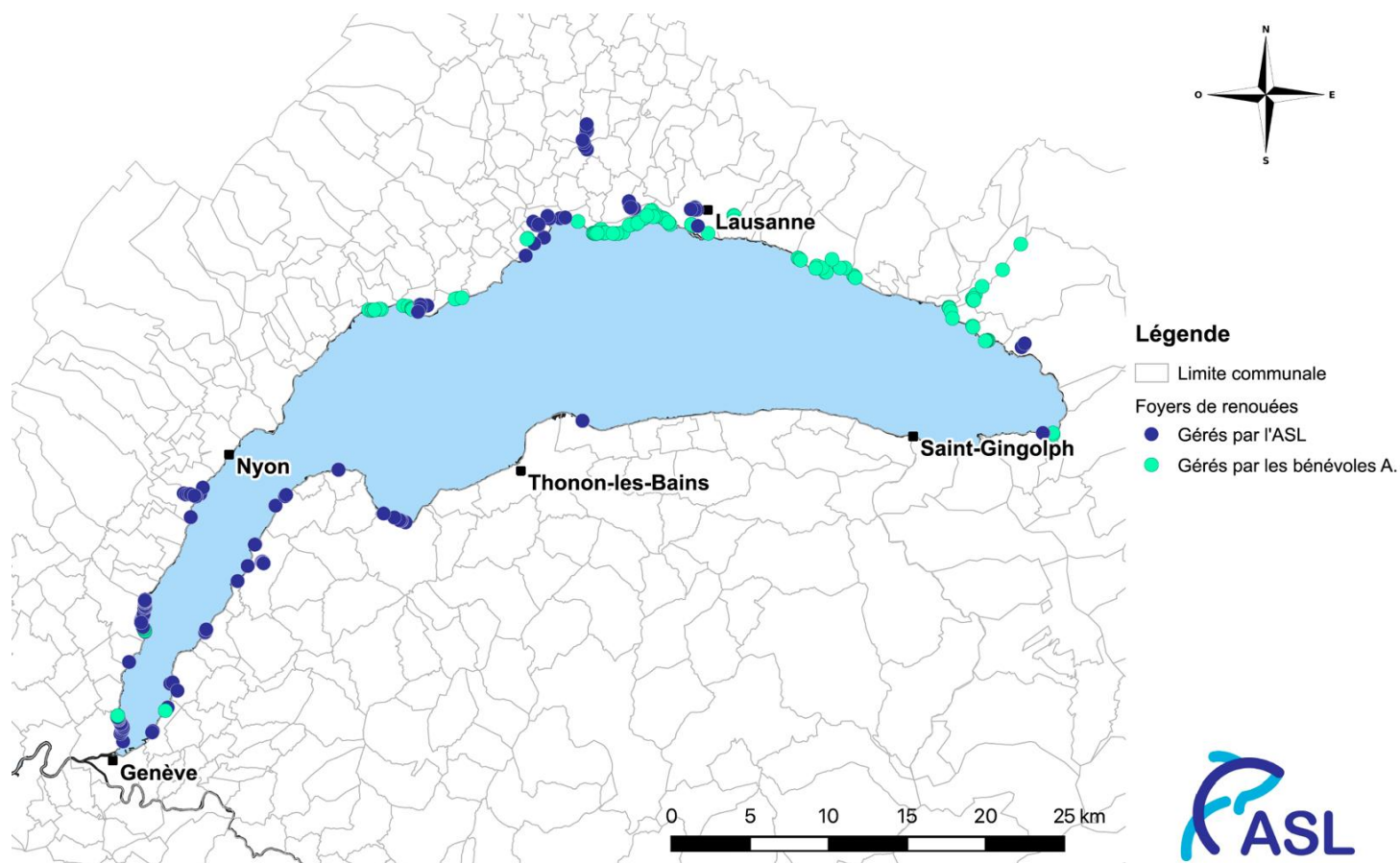


Figure 6 : Carte de situation des bénévoles autonomes

Volontariat d'entreprises

En 2024, l'ASL a encadré plus d'une vingtaine de groupes pour des journées de volontariat dont vous trouverez la liste complète dans les remerciements au point 4. Il s'agit de 13 entreprises dans le canton de Genève, 8 dans le canton de Vaud. Soit 128 personnes venues sur Genève, 104 personnes sur Vaud.



Figure 7 : Juillet 2024, Action de bénévolat avec l'entreprise Incyte à Morges

Communication et sensibilisation

En complément du travail de terrain, la communication et la sensibilisation constituent des préoccupations fondamentales de l'ASL dans cette campagne.

Sensibilisation

En dehors de l'aide précieuse fournie sur le terrain, la sensibilisation des bénévoles est fondamentale. En participant aux actions d'arrachages, toutes ces personnes sont formées à reconnaître aisément la renouée à tous les stades de végétation, ce qui leur permet ensuite de signaler à l'ASL des foyers de renouées lors de leurs promenades dans la nature. Leur motivation à lutter contre les renouées les incite également à parler de ces invasives à leur entourage, ce qui contribue à faire connaître la problématique des espèces envahissantes de façon plus large.

De plus, l'action "Halte aux Renouées" de l'ASL permet, année après année, de renforcer les relations avec les communes et ainsi de transmettre efficacement les messages que l'association véhicule.

Dépliant d'information

En 2017, l'ASL a créé un dépliant d'information à destination du public, illustré par le dessinateur romand Eric Buche. Ce dépliant a pour but de permettre d'identifier les renouées, d'expliquer les étapes et bonnes pratiques de lutte contre l'invasion de ces plantes et invite à s'engager bénévolement dans une lutte commune contre cette plante exotique envahissante. Ce dépliant a été légèrement modifié début 2022 en changeant les photos de la Renouée à différents stades de développement, facilitant encore ainsi sa reconnaissance dans la nature (Annexe 1). Ce dépliant est mis à disposition dans les communes partenaires et distribué au public fréquentant les manifestations auxquelles l'ASL participe durant l'année ([lien](#)). Il est également téléchargeable sur le site internet de l'association.

Panneaux d'informations

Des panneaux d'affichage ont été installés sur certains sites d'arrachage afin de sensibiliser le public à la problématique des renouées. Illustrés avec les dessins d'Eric Buche, déjà utilisés pour les flyers de l'ASL, ces panneaux expliquent les enjeux liés aux renouées asiatiques et encouragent à participer à leur lutte. Ils rappellent leur interdiction en Suisse et leurs impacts sur la biodiversité, tout en dirigeant les passants vers le site internet de l'ASL via un lien ou un QR code. En bas des panneaux figurent également les logos des sponsors et partenaires régionaux.

Vidéos

En 2018, l'ASL a mandaté une entreprise spécialisée pour réaliser des vidéos de promotion des actions de l'ASL. Celle traitant des renouées présente les raisons de l'introduction de cette plante en Europe, les problèmes qu'elle pose et comment l'ASL agit pour lutter efficacement contre elle. Elle encourage également les gens à s'engager aux côtés de l'ASL pour contribuer à éradiquer cette plante ([lien](#)). Cette vidéo a été largement diffusée sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, les SIG – Services Industriels de Genève - qui soutiennent financièrement cette action de l'ASL à travers le Fonds Électricité Vitale Vert ont également réalisé une vidéo. Celle-ci présente l'association et l'importance de son action pour la sauvegarde de la biodiversité. La popularité de son animateur, Julien Donzé, alias Le Grand JD, a permis de toucher un large public sur les réseaux sociaux ([lien](#)).

Ces vidéos sont toujours disponibles sur le site internet dans l'onglet consacré au projet « [Halte aux Renouées](#) », ainsi que sur la chaîne [Youtube](#) de l'ASL.

Médias

L'ASL a participé au reportage "Down the Rhône" de Victor Ammann qui est sorti courant 2024. Ce reportage permet de suivre le tracé du Rhône tout en mettant en lumière différentes thématiques, dont les espèces envahissantes, autour du principal affluent du Léman, et du lac ([lien](#)).

D'autre part, de nombreux journaux et magazines ont parlé des espèces exotiques envahissantes tels que Le journal Agri ([lien](#)), 24 Heures ([lien](#)), Radio Chablais ([lien](#)), Léman bleu ([lien](#)). L'ASL remarque un intérêt des médias concernant la problématique des espèces exotiques envahissantes et s'en réjouit.

Réseaux sociaux et communication de l'ASL

L'ASL a également utilisé son large réseau, qui s'étoffe toujours davantage. Des membres de l'ASL et de nombreux autres contacts sont informés des actions et projets grâce à l'envoi d'une Newsletter adressée à plus de 7'000 personnes. L'ASL est également active sur les réseaux sociaux ([Instagram](#), [LinkedIn](#), [Facebook](#)). En 2024, il y a eu 21 publications et stories sur l'action « Halte aux Renouées » et ces dernières ont été vues plus de 15'000 fois. Au total, plus de 2'100 interactions du public ont été relevées (« j'aime », commentaire, enregistrement de la publication, partage)

Début 2023, la revue trimestrielle de l'ASL, "Lémaniques", a dédié un article à l'action "Halte aux Renouées" afin de célébrer les 10 ans d'effort ([Lémaniques n°126](#)). Ce journal est envoyé à 7'650 exemplaires papier en Suisse et France et transmis à plus de 6'000 personnes via une newsletter. De plus il est toujours disponible en version numérique sur le site internet de l'ASL.

Formulaire d'engagement

L'année dernière, afin de faciliter l'engagement et la gestion des bénévoles, l'ASL a mis en place un nouveau formulaire d'inscription :

<https://asleman.org/actions/renouees/>.

Celui-ci est accessible directement depuis le site internet de l'association et aussi en scannant le code QR présent sur les panneaux "Halte aux Renouées" dans les communes. Grâce à cet outil, les bénévoles ont directement accès à toutes les informations nécessaires ainsi qu'aux dates de toutes les actions d'arrachages prévues. De plus, depuis 2024, une information détaillée est également transmise aux bénévoles lors de leur inscription, mettant en lumière les conditions d'accès aux stations, y compris les aptitudes physiques nécessaires, et proposant une classification selon la difficulté, garantissant ainsi une intervention sécurisée et efficace.

Matériel

Toujours dans l'optique de réduire son impact environnemental, l'ASL a entrepris cette année de remplacer progressivement les sacs en plastique utilisés pour l'élimination des renouées par des sacs de jardin réutilisables. Cette transition est désormais mise en œuvre dans les communes favorables et lors des actions menées avec des entreprises, où des bennes d'incinération sont installées.



Figure 8 : Sacs de jardin réutilisables, action avec le WWF et L'EPFL sur la Sorge, avril 2024

GENÈVE



Figure 9: Action sur Anières juin 2024

Genève

Cette année, les conditions météorologiques et les quelques annulations d'actions de bénévolat d'entreprises n'ont que faiblement perturbé la régularité des interventions.

Deux stations situées sur le Quai de Cologny (rive gauche) ont été réaménagées par le Canton afin d'améliorer l'accès à l'eau et renaturées (roseaux en majorité). Quelques rares repousses ont toutefois encore émergé en cours de saison. A contrario, des stations genevoises urbaines de la rive droite (secteurs Perle du Lac et Jardin Botanique) ainsi qu'à Versoix n'ont vu aucune repousse.

Ce sont donc 19 stations où la renouée n'a plus été vue cette saison.

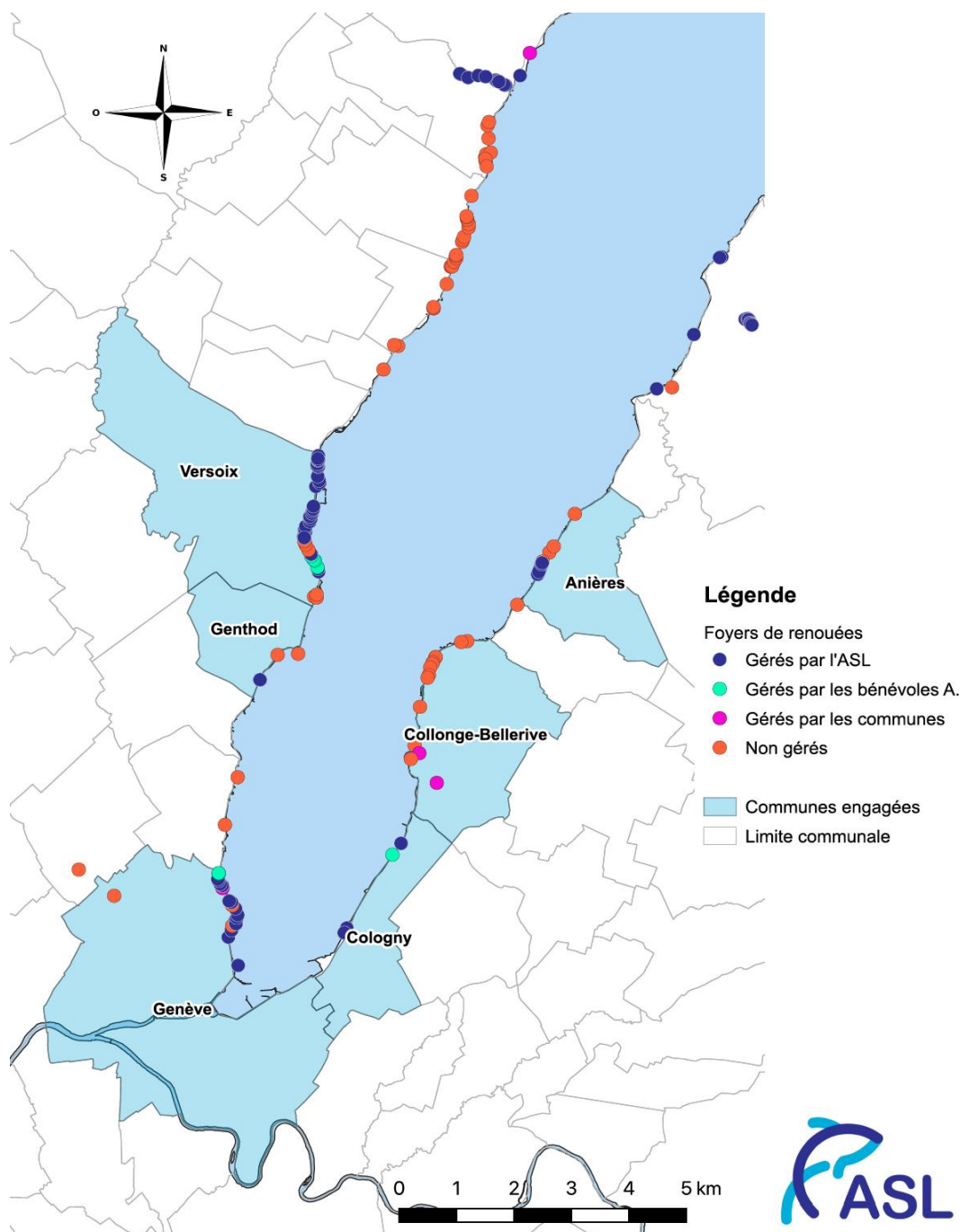


Figure 10 : Carte de situation des foyers de renouées sur Genève

Chiffres clés

En 2024, ce sont plus de 790.5kg de renouées qui ont été arrachés dans 63 stations genevoises différentes. Ceci a nécessité plus de 480.7 heures d'intervention et près de 170 bénévoles. Six communes genevoises ont bénéficié des interventions de l'ASL : Anières, Collonge-Bellerive, Cologny, Genève, Genthod et Versoix (voir tableau ci-dessous).

De plus, à Céligny, un travail de reconnaissance sur un secteur du Brassu a été conduit. Quatre foyers de renouées ont été identifiés, ainsi que de nombreuses laurèles qu'il s'agirait d'arracher aussi. Le propriétaire des parcelles sur lesquelles les foyers ont été observés a été informé et s'est engagé à faire le nécessaire. Ce travail a été également l'occasion d'inciter la commune à organiser une action citoyenne pour sensibiliser tous les propriétaires à la problématique des plantes invasives.

Tableau 4 : bilan du canton de Genève selon ses communes

Communes	Nbre de stations	Poids [kg]	Heures-personnes	Surface [m²]	Nb de demi-journées
Anières	5	365,8	98,0	385	7
Collonge-Bellerive	2	2,2	7,6	36	9
Cologny	4	0,5	4,3	272	3
Genève	19	5,3	17,2	1056	18
Genthod	2	0,0	0,4	17	3
Versoix	31	416,8	353,3	1656	30
Total	63	790,5	480,7	3422	70

Malgré une augmentation générale des superficies traitées par l'ASL, une diminution du poids total peut être observée en comparaison avec les chiffres de 2023. Cette diminution est la conséquence de la poursuite de l'appauvrissement des renouées sur les stations prises en charge depuis plusieurs années.

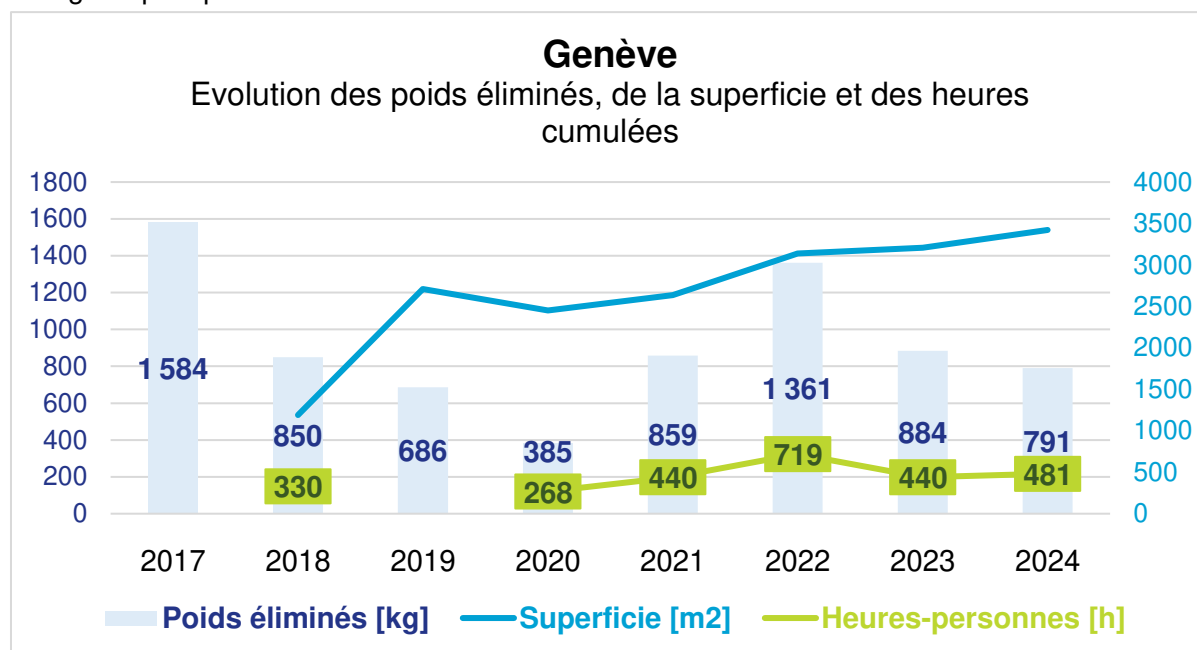


Figure 11 : Évolution du poids, de la superficie et des heures-personnes, de l'action sur le canton de Genève de 2017 à 2024

Nouvelles stations prises en charge

Trois nouvelles stations situées à proximité de stations déjà gérées ont pu être prises en charge lors de la saison 2024. Deux d'entre elles sont situées à Anières et une à Versoix.

Collaborations

Bénévolat

Des annonces de recherche de bénévolat ont été publiées sur les plateformes ad hoc de Genève Bénévolat (www.benevolatgeneve.ch) où une page de présentation de l'ASL est présente en permanence. Pro Natura-Genève et le Centre genevois du volontariat font des appels ponctuels tout au long de la saison. L'ASL remercie ces groupements pour leur collaboration bénéfique à notre action.

Collaboration avec les offices cantonaux

La bonne collaboration avec l'Office cantonal de l'eau (OCEau) et l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) en matière de logistique est maintenue. La mise à disposition de leurs barques de travail permet aux bénévoles de l'ASL et son équipe d'accéder facilement, par voie lacustre, à 13 stations sans avoir à traverser des propriétés privées. Par ailleurs, certains propriétaires, sollicités par l'ASL, ont accepté de faciliter l'accès à la rive située en contrebas de leur terrain.



Figure 12: Accès à une station grâce aux bateaux de l'OCAN (Versoix)

Plantation

Les plantations, effectuées en fin de saison 2023 sur deux stations versoisiennes, ont été partiellement affectées par plusieurs épisodes météorologiques violents. Ce qui a survécu semble avoir bien repris, une observation à confirmer au cours de la saison 2025.



Figure 12 : Action sur la Sorge, juin 2024

Vaud

À la suite des résultats encourageants observés à Genève, l'ASL a décidé en 2017 d'étendre ses campagnes d'arrachage de renouées sur des communes riveraines vaudoises. Ces interventions bénéficient du soutien du Canton de Vaud. La stratégie du Canton a été revue en 2020 se concentrant uniquement sur les zones alluviales d'importance régionale ou nationale, ainsi, l'ASL s'est vu attribuer de nouvelles zones d'action. Elle n'interrompt toutefois pas ses interventions auprès des communes sur lesquelles elle est déjà active (Fig. 13). En effet, les résultats positifs de plusieurs années de lutte ont permis de confier des zones qui avaient bien diminuée à des bénévoles autonomes (Chap. [bénévoles autonomes](#)) qui effectuent ces arrachages selon leur organisation, mais toujours sous la supervision de l'ASL.

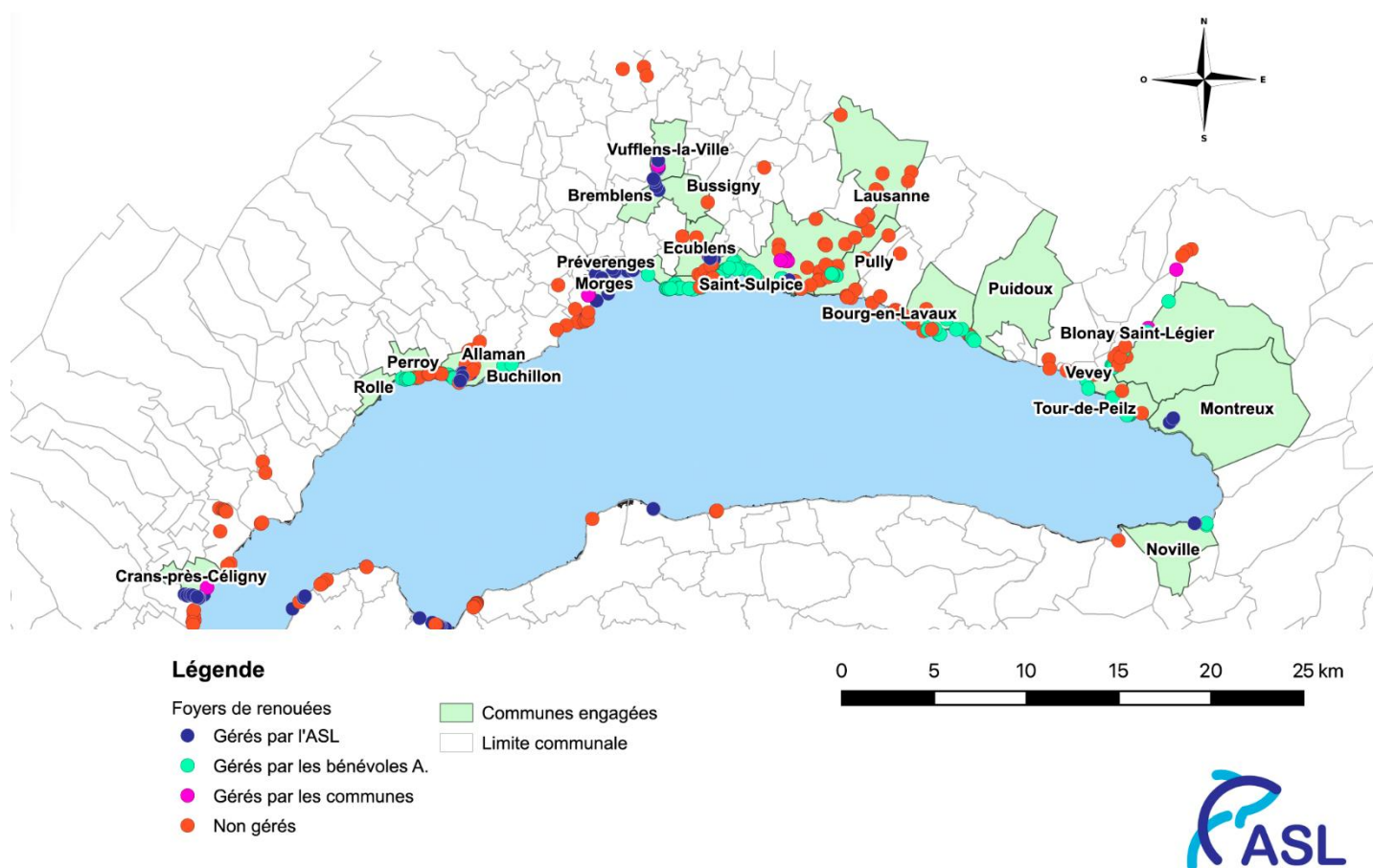


Figure 13 : Carte de situation des foyers de renouées sur Vaud

Chiffres clés

En 2024, ce sont plus de 6'450kg de renouées qui ont été arrachés. 176 stations vaudoises ont été visitées dont 23 qui ne présentaient plus aucune renouée. Ceci a nécessité plus de 1'402 heures d'interventions et près de 216 bénévoles. Vingt et une communes vaudoises ont bénéficié des interventions de l'ASL : Allaman, Bourg-en-Lavaux, Bremblens, Buchillon, Bussigny, Crans-près-Céligny (géré depuis Genève), Ecublens, La Tour-de-Peilz, Lausanne, Montreux, Morges, Noville, Perroy, Prévèrenges, Puidoux, Pully, Rolle, Blonay-Saint-Légier, Saint-Sulpice, Vevey, Vufflens-la-Ville. Deux communes ne sont plus présentes pour la saison 2024 : Tolochenaz et Corsier-sur-Vevey. Les deux étaient suivies par des bénévoles autonomes. Concernant Tolochenaz ces stations sont situées sur un talus appartenant à la commune. L'ASL a donc prévenu la commune de l'existence de ces foyers afin qu'ils puissent adapter leur gestion de lutte).

Tableau 5 : bilan du canton de Vaud selon ses communes

Communes	Nbre de stations	Poids [kg]	Heures-personnes	Surface [m ²]	Nb de demi-journées
Crans-près-Céligny	12	12,1	57,4	682	17
Perroy et Rolle	6	595,3	68,8	466	12
Allaman	15	11,2	40,0	1780	7
Buchillon	8	91,2	56,9	1547	14
Morges	10	936,4	141,3	4159	13
Prévèrenges	8	0,6	6,1	770	7
Saint-Sulpice	26	123,1	67,3	1638	12
Lausanne	26	20,0	28,7	2058	23
Pully	4	24,9	16,9	252	7
Bourg-en-Lavaux	9	43,6	17,8	754	4
Puidoux	3	865,5	153,8	390	8
Vevey	11	1,6	26,3	2048	6
La Tour-de-Peilz	8	1,1	1,7	245	3
Montreux	4	2329,7	300,5	25363	10
Noville	4	326,9	92,4	422	10
Ecublens	14	719,0	179,3	1667	13
Bussigny et Bremblens	4	315,0	98,0	10383	9
Vufflens-La-Ville	3	41,5	48,5	2318	7
Blonay-Saint-Légier	1	0,0	1,0	388	1
Total	176	6458,6	1402,4	57330	183

Dans le canton de Vaud, de plus en plus de stations montrent une diminution de la masse de renouées, ce qui permet à l'ASL d'élargir progressivement son territoire d'action et de surveillance. Toutefois, cet élargissement s'accompagne d'une évolution des méthodes d'intervention : il devient plus difficile et plus long de repérer et d'arracher les petites pousses dans des zones où la végétation indigène reprend le dessus.

Par ailleurs, la météo instable de cette saison, marquée par de fortes intempéries ou des avis de canicule, a entraîné de quelques annulations d'actions sur le terrain. Cela a contribué à une baisse du nombre d'heures-personnes par rapport à 2023.

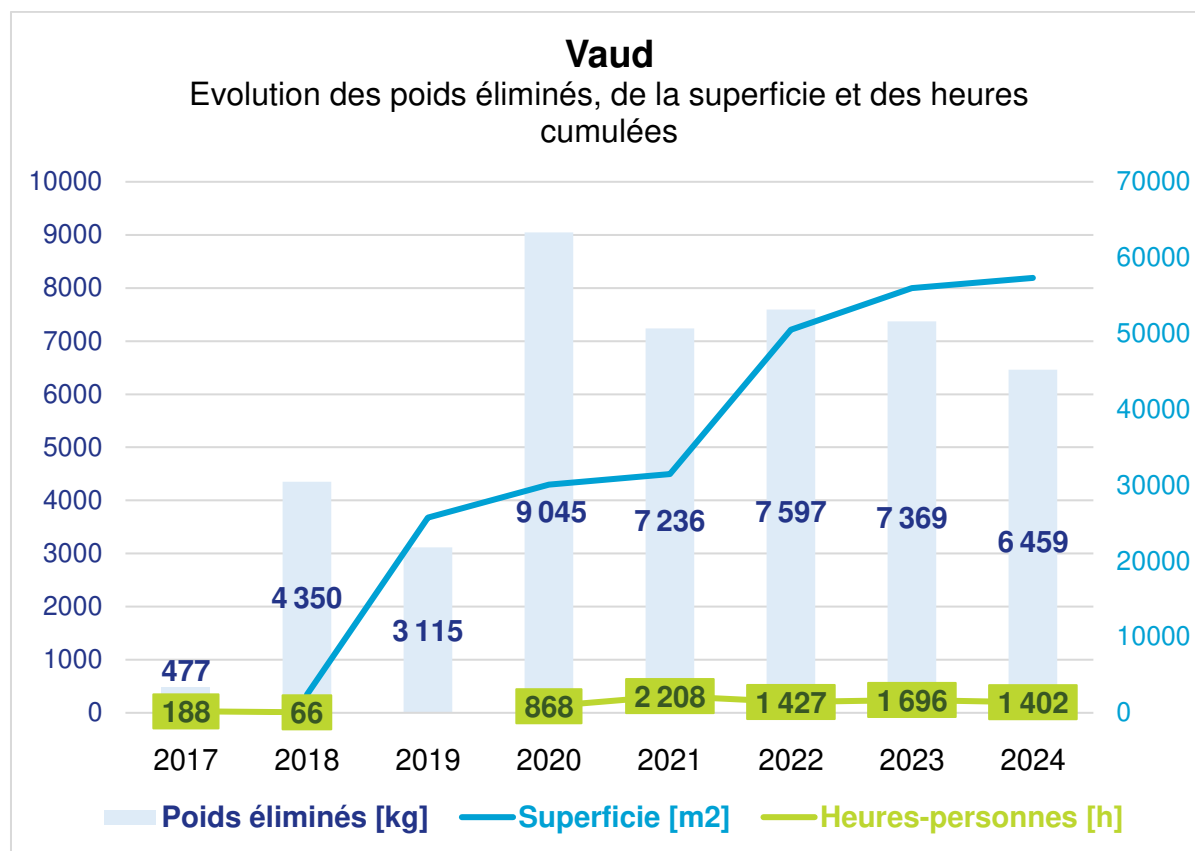


Figure 14 : Évolution du poids, de la superficie et des heures-personnes sur le canton de Vaud de 2017 à 2024

Nouvelles stations

En s'assurant du suivi de certains sites, les bénévoles autonomes, ont permis à l'équipe de l'ASL d'intégrer de nouveaux foyers dans les zones alluviales d'importance régionale comme à Bussigny et Ecublens, ainsi que le soutien à certaines communes avec des foyers chez des privés comme à Perroy et Morges. Ainsi ce sont six nouvelles stations qui ont été ajoutées durant la saison 2024.

Collaboration

Hintermann & Weber

Hintermann & Weber romandie, bureau d'études et conseils en environnement, a été mandaté par le Canton de Vaud pour superviser les actions contre les plantes invasives à Villeneuve, à Roche et à Noville.

L'ASL partage ses compétences dans la lutte contre les plantes envahissantes dans la région avec le bureau HW Romandie, les communes impliquées, les groupements forestiers, ainsi que des représentant·e-s de la DGE-Biodiv, DGE-Eau, DGMR, des CFF, de la Romande Energie et du Syndicat des fourches, lors de la réunion annuelle du 4 décembre 2024.

F AE

À Montreux, l'ASL en collaboration avec FAE (Fondation action environnement) et le bureau Oekoskop ont organisé quatre journées d'action associant bénévoles de l'ASL et requérants d'asile de l'EVAM (Établissement vaudois d'accueil des migrants) sur les rives de la Baye de Clarens. C'est la sixième édition d'une telle collaboration et celle-ci se révèle à chaque fois extrêmement fructueuse tant au niveau du travail effectué que de la bonne humeur partagée entre les deux groupes. Ce sont plus de 2'250kg de renouées qui ont été arrachés lors de ces actions avec une participation de 38 bénévoles requérants et ASL confondus. La Ville de Montreux a financé les travaux et pris en charge l'élimination de tous les déchets végétaux, l'ASL les en remercie chaleureusement. L'ASL s'est aussi jointe à la FAE pour d'autres actions de lutte au bord de la Venoge à Vufflens-la-Ville.



Figure 15 : Action avec les requérants et les bénévoles de l'ASL sur la Baye de Clarens, août 2024

WWF

En début de saison, l'ASL a participé à la « journée de la bonne action », le 20 avril avec le WWF et l'EPFL, lors d'une journée dans la Sorge durant laquelle plus d'une vingtaine de bénévoles a arraché des espèces envahissantes dont principalement la renouée (environ 350kg). Cette journée visait également à sensibiliser les étudiants et étudiantes de l'EPFL à la problématique des plantes exotiques envahissantes sur leur campus. Un objectif atteint, puisque certaines des personnes présentes sont ensuite revenues prêter main forte lors des actions menées sur la Sorge tout au long de l'année. L'ASL se réjouit de réitérer l'expérience en 2025.

Réserve naturelle des Grangettes - Pro Natura



Début mars, Pro Natura et la fondation des Grangettes ont réalisé une action de nettoyage à grande échelle afin de soulager la réserve naturelle et ses alentours. L'ASL y a participé et a pu profiter des infrastructures mises en place, comme l'évacuation des déchets par hélicoptère, afin d'arracher les renouées sur les berges. En 2024, l'intervention a principalement permis de retirer des racines échouées sur les plages ainsi que quelques foyers menaçant de se disperser dans le Léman lors du prochain orage, soit plus de 160 kg de matière végétale. En 2025, l'ASL poursuivra cette initiative en l'associant à une campagne de nettoyage des déchets.

Figure 16 : racines de renouée pendant le nettoyage du 3.02

Bénévolat Vaud

En collaboration avec Bénévolat Vaud depuis plusieurs années, l'ASL a intégré en 2019 les mesures MACIT ainsi que « mission nature », des mesures d'insertion sociale qui s'adressent aux personnes bénéficiaires du RI (revenu d'insertion). Bénévolat Vaud propose à ces personnes une activité bénévole au sein d'une association/fondation partenaire ainsi qu'un accompagnement individuel. Les mesures ont pour objectif de permettre aux personnes de se sentir utiles, de renforcer leur estime de soi, de retrouver un rythme dans leur quotidien et de retisser des liens sociaux. En 2024, l'ASL n'a pas accueilli de personnes issues de ces entités, mais espère vivement que cette collaboration pourra être reconduite la saison prochaine.

Communes

Les communes partenaires prennent en charge l'évacuation et l'incinération des renouées, mettent à disposition des outils, informent leurs citoyens et citoyennes et viennent parfois donner un coup de main directement sur le terrain.

Dans certaines communes, des collaborations se sont établies avec des secteurs d'activité en particulier :

DiverCité Lausanne

Depuis 2023, certaines stations ont été reprises par les services d'emplois de la Ville de Lausanne dans le cadre de la mesure «DiversCités» qui propose aux bénéficiaires du revenu d'insertion qui le souhaitent de s'engager dans un projet d'utilité publique, comme le maintien de la biodiversité en milieu urbain.

Commission du développement durable de Bourg-en-Lavaux

Cette année encore, l'ASL a poursuivi ses collaborations avec diverses entités engagées dans la lutte contre les espèces envahissantes. À Bourg-en-Lavaux, les interventions se déroulent désormais de manière autonome grâce à l'implication de la Commission du Développement Durable, qui agit également sur la commune de Puidoux. Ces actions sont particulièrement précieuses, ayant mobilisé 37 bénévoles pour un total de 96 participations sur les 9 actions, permettant ainsi l'arrachage de plus de 900 kg de renouées.

Perroy : commune pilote pour la gestion des EEE chez les privés

En 2024, l'ASL a lancé un projet pilote visant à conseiller les propriétaires privés sur la gestion des renouées sur leur terrain. Mis en place à Perroy, il a permis d'évaluer les défis et les possibilités liés à l'implication des propriétaires.

À l'initiative de Yann Chapuis, responsable des services extérieurs de Perroy, un inventaire des foyers de renouées a été réalisé sur les rives du Léman. Au total, 23 foyers ont été recensés chez 16 propriétaires privés, dont 3 étaient déjà pris en charge par l'ASL depuis 2022. Suite à cette identification, une lettre d'information rédigée par l'ASL, accompagnée de son dépliant explicatif, a été envoyée aux 13 propriétaires concernés par la commune de Perroy.

Sur ces 13 propriétaires, seuls 5 ont pris contact avec l'ASL : l'un a refusé toute intervention, deux ont souhaité gérer la situation eux-mêmes, et les deux derniers ont sollicité un soutien de l'ASL. Cette assistance a permis l'arrachage de 330 kg de renouées. En parallèle, des bénévoles autonomes ont assuré un suivi tout au long de la saison, retirant 195 kg supplémentaires, soit un total de plus de 28 heures de travail.

Ce projet pilote met en évidence l'intérêt d'améliorer la démarche afin d'accroître l'implication des propriétaires privés et d'optimiser leur engagement dans la lutte contre la renouée.



Figure 17 : Renouées à Perroy, mai 2024

Communication et sensibilisation

Communes

Flyer et panneaux



Figure 18: Photographie d'un nouveau panneau ASL "Halte aux Renouées" placé à Lausanne

Pour toutes les communes vaudoises impliquées, l'ASL a élaboré une affichette avec les dates des actions se déroulant sur leur territoire (Annexe 2). La plupart des communes ont relayé l'information via leur site internet, leur newsletter, ou à travers les panneaux officiels de la commune ainsi que des panneaux lumineux.

Depuis 2023 de nouveaux panneaux d'information sur l'action "Halte aux Renouées" sont posés dans la Ville de Lausanne et au bord de l'Aubonne à Allaman. Afin d'y réunir le plus d'informations possible, un code QR menant directement aux dates d'interventions et au formulaire d'inscription y a été inséré. Un code QR a été collé sur les anciens panneaux.

Bilan, cartographie et séance

L'ASL maintient un lien régulier avec les communes où elle est active dans le cadre l'action « Halte aux Renouées ». Ainsi, un bilan complété de cartes est envoyé à chacune des communes partenaires. Une séance sur demande peut être réalisée afin de faire le point sur la saison écoulée avec les résultats des différentes années d'intervention, mais aussi pour organiser la prochaine saison, en termes de communication au public et aux nouveaux foyers à intégrer.

En plus de ces bilans individuels, une séance est organisée avec le Canton et toutes les communes partenaires afin d'échanger sur l'action et apporter des idées pour la suite. Cette séance précède le repas de remerciements des bénévoles et partenaires.

Nouveaux foyers de néophytes :

Les nouveaux foyers repérés durant la saison et qui ne peuvent être intégrés dans l'action de l'ASL sont communiqués directement aux communes qu'elles soient partenaires ou non. En 2024, ce sont les communes de Pully, Buchillon, Tolochenaz et Nyon qui ont été contactées. En général, les communes apprécient ces informations, qui leur permettent d'agir rapidement ou de renseigner l'ASL concernant ces foyers. Par exemple, la commune de Nyon avait déjà connaissance de ces différents foyers repérés, cependant ceux-ci se trouvent sur des parcelles privées. La commune est en recherche de solution afin que ces propriétaires passent à l'action. A Pully, le signalement de l'ASL leur a permis de prendre en charge ce foyer directement et d'éviter toute propagation supplémentaire.

Formation

Depuis le lancement de sa campagne de lutte contre les renouées en 2013, l'ASL a acquis une expérience importante et des résultats convaincants pour lesquels elle est de plus en plus sollicitée.

Le 3 septembre, l'ASL a participé au cours Info Flora sur les néophytes envahissantes à Lausanne. Elle y a présenté son expertise dans la lutte contre les renouées, l'efficacité de l'arrachage manuel et régulier ainsi que sa réussite dans l'obtention de l'aide précieuse de bénévoles.

Autres

L'ASL, par son expérience de terrain et de bénévolat, est sollicitée dans d'autres contextes. Elle a réalisé des interviews sur le fonctionnement de l'association, l'action "Halte aux Renouées" et la gestion des bénévoles dans le cadre d'un master de l'UniNE

L'ASL a aussi présenté ce projet lors de la journée des carrières en Conservation de l'UNIL en mars et lors de l'Open Science de l'EPFL en septembre afin d'y montrer un exemple de projet de sciences citoyennes.

Depuis décembre 2023, l'ASL a pu participer à la mise en concours auprès du « Fonds de Soutien Collaboratif et Durable » d'un projet de valorisation des déchets de renouées avec d'autres partenaires comme la Coopérative Origo, Info Flora et ETH Zurich Construction durable. Ce projet a pour ambition de valoriser la renouée en la transformant en matériau isolant dans la construction (Annexe 3). Fin de l'année 2024, le projet a été sélectionné par le Canton de Vaud et commencera en 2025.

HAUTE-SAVOIE



Figure 19 : Action sur Sciez en avril 2024

Haute-Savoie

Grâce au soutien du Fonds Électricité Vitale Vert SIG (Genève), l'ASL a pu poursuivre ses interventions en Haute-Savoie, assurant un suivi régulier et efficace sur l'ensemble des stations prises en charge depuis 2021. Ce financement permet de maintenir la pression sur les foyers de renouées, d'affiner les méthodes de gestion propres à chaque lieu et de renforcer, année après année, la sensibilisation auprès des acteurs locaux et des bénévoles impliqués.

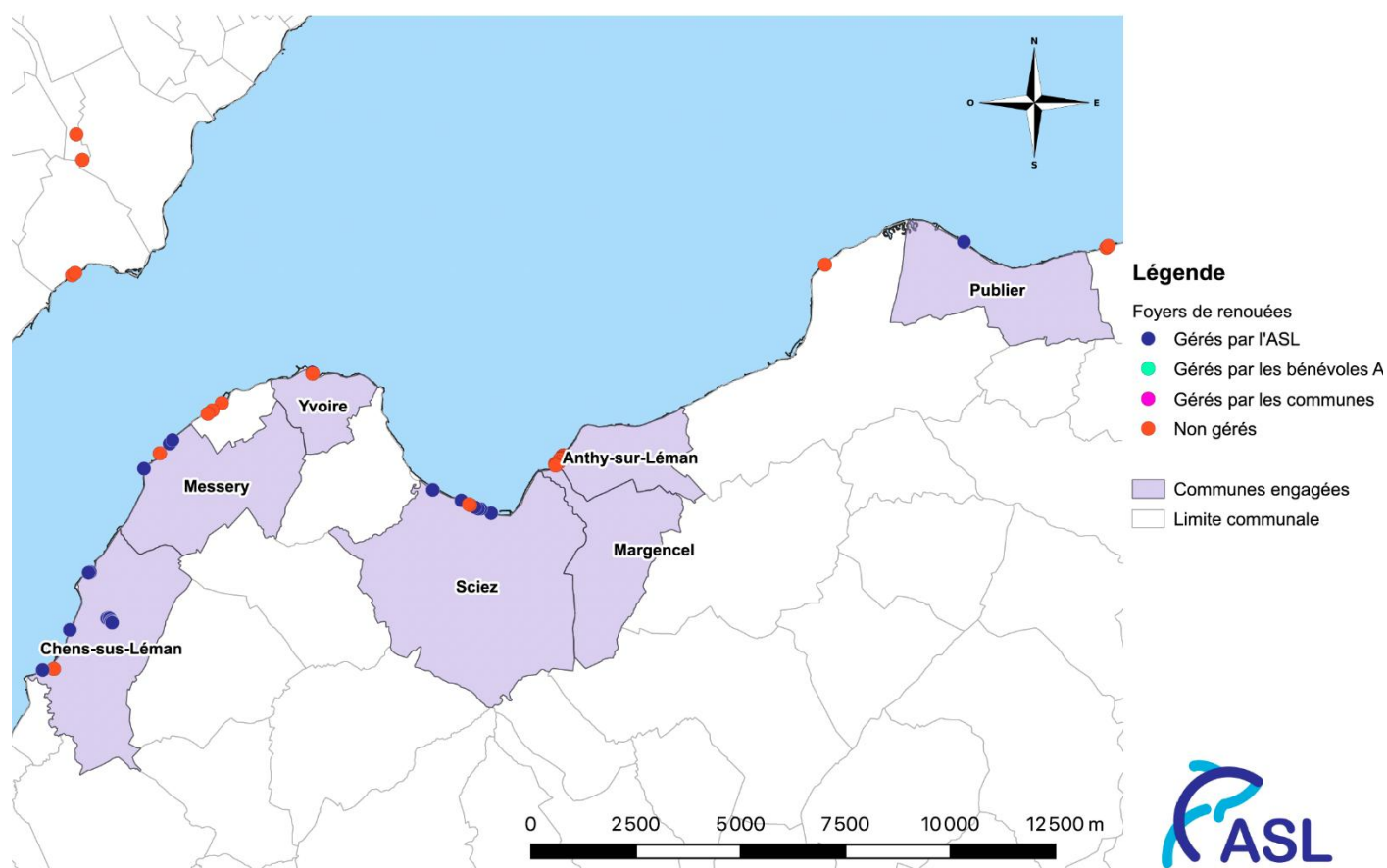


Figure 20 : Carte de situation des foyers de renouées en Haute-Savoie

Chiffres clés

En 2024, plus de 518 kg de renouées ont été arrachés. Vingt-neuf stations des rives haute-savoisiennes ont été visitées, dont trois ne présentant plus aucune renouée – deux depuis deux ans et une depuis cette saison. Un suivi reste indispensable, car la renouée peut entrer en dormance pour survivre. Avec plus de 200 heures d'interventions et l'engagement de 60 bénévoles, sept communes ont bénéficié des actions de l'ASL : Chens-sur-Léman, Messery, Publier, Sciez, Yvoire, Margencel et Anthy-sur-Léman.

Tableau 6: bilan Haute-Savoie par communes

Communes	Nbre de stations	Poids [kg]	Heures-Personnes	Surface [m ²]	Nb de demi-journées
Anthy-sur-Léman	1	153.7	25.8	100	5
Chens-sur-Léman	11	87.8	45.2	456	19
Margencel	2	142,6	21,6	32	5
Messery	3	6,9	10,1	29	9
Publier	2	87.0	70.2	57	4
Sciez	8	19.6	14	124	6
Yvoire	2	142.6	21.6	32	5
Total	29	518,7	202,6	950	54

Les graphiques illustrent l'évolution de la prise en charge des stations en 2024. La superficie augmente, avec un nombre croissant de stations prises en charge. Le temps d'intervention total n'a que légèrement diminué par rapport à 2023. Cependant, le poids total de renouées arrachées a augmenté, passant de 425 kg en 2023 à 519 kg en 2024. Cette différence s'explique par la prise en charge de nouvelles stations, où les renouées sont plus développées, avec des tiges plus grosses et plus visibles. À l'inverse, sur les stations plus anciennes, les repousses sont plus petites et disséminées dans la végétation spontanée, nécessitant davantage de minutie et de suivi.

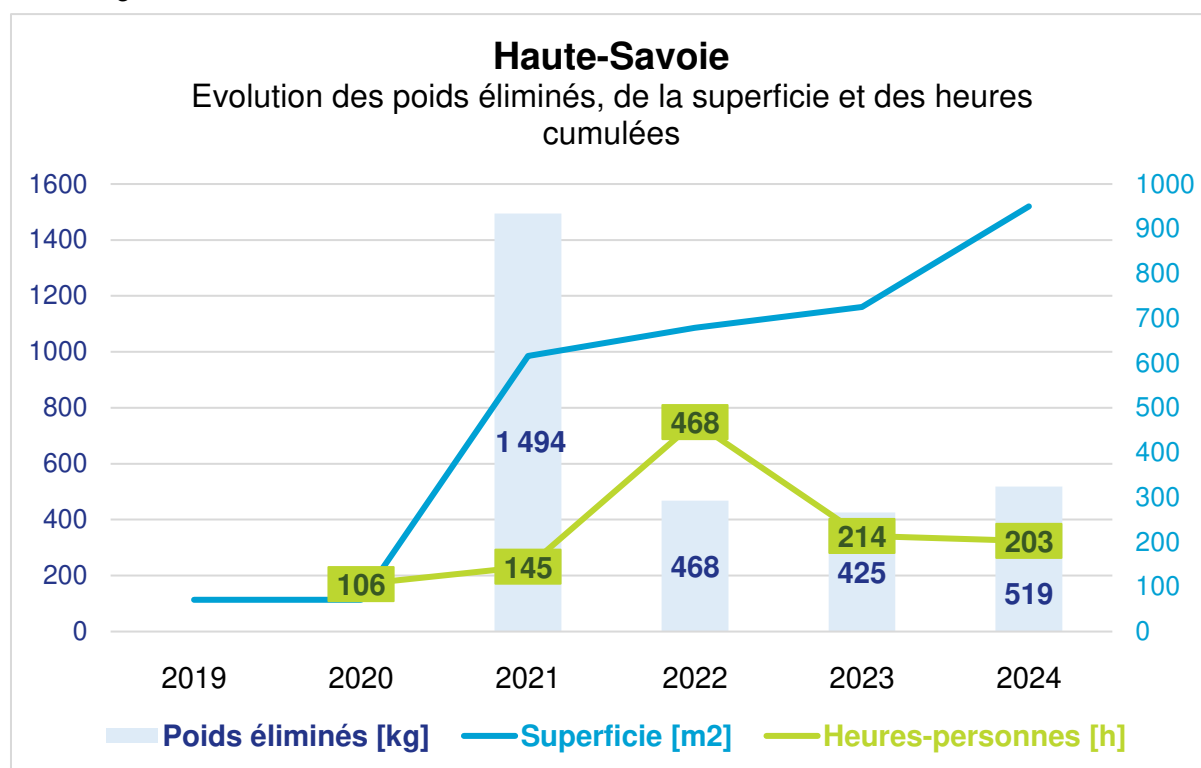


Figure 21 : Évolution du poids, de la superficie et des heures-personnes de l'action en Haute-Savoie de 2019 à 2024

Nouvelles stations

L'année 2024 marque la quatrième saison d'action sur la majorité des stations françaises, avec l'ajout de cinq nouvelles stations sous gestion cette année. Parmi elles, trois situées sur



Figure 22: Nouvelle station d'Anthy-sur-Léman. Différence des plants de renouées en fonction du terrain de pousse et de la tonte éventuelle sur la zone herbeuse.

la plage de Séchex, à cheval entre Margencel et Anthy-sur-Léman, ont suscité un fort engagement des bénévoles. Leur accessibilité et leur visibilité ont facilité l'organisation des interventions et contribué à renforcer la sensibilisation locale. L'ASL remercie particulièrement la commune d'Anthy-sur-Léman pour le soutien logistique de ses services techniques dans l'évacuation des plantes.

À Chens-sur-Léman, deux nouvelles stations ont également été prises en charge, de part et d'autre du cours d'eau en amont de la station de Vereitre, déjà gérée par l'ASL.

Adaptation de la gestion des stations

À Sciez-Coudrée, l'ASL a repris la gestion des stations qui étaient suivies par un groupe d'habitants de la région, mais qui s'est essouffée suite au COVID. L'ASL a constaté la résilience impressionnante des renouées, qu'elles s'installent dans les enrochements, sur les plages ou le long des berges réaménagées après les orages récents. Chaque année, les intempéries de plus en plus violentes affectent le littoral français lémanique, remodelant plages et enrochements, impactant ainsi les interventions. Ces aléas climatiques favorisent l'émergence de nouveaux foyers de renouées, notamment par remaniement des rives et dispersion des fragments végétaux détachés par les intempéries, puis redéposés par les vagues sur d'autres rivages.

En 2025, les stations où la renouée est désormais rare, mais qui restent trop vastes ou accidentées pour être confiées à des bénévoles autonomes, seront progressivement rendues à la gestion ou à la surveillance des communes concernées. Ce réajustement permettra de concentrer les efforts de l'ASL sur de nouvelles stations et d'assurer une action plus efficace et sécurisée.



Figure 23: Deux bénévoles assidues. Une reprise d'une vieille souche due à un remaniement de la plage. Avril 2024 - Sciez-Coudrée

Collaboration

Commune : Anthy-sur-Léman

La collaboration avec la mairie a été particulièrement constructive cette année, notamment lors de l'arrachage commun organisé durant « Le Printemps des Coquelicots », un événement dédié à la transition écologique. L'ASL remercie Jean-Paul Vesin (Adjoint au maire - Développement durable, environnement et patrimoine) ainsi que son équipe pour leur engagement et l'excellent accueil réservé tant à la mairie que sur le terrain. Cette dynamique de travail en commun constitue un atout précieux pour la gestion des espèces envahissantes. De plus un flyer, élaboré par l'ASL, avec les dates des actions a été diffusé dans la commune (Annexe 2).



Figure 24 : Plage de Séchex - Anthy-sur-Léman, mai 2024

Scouts d'Yvetot / Publier

Une troupe de scouts d'Yvetot (76) a séjourné quelques jours sur les rives du Léman et a souhaité s'investir concrètement pour la région. Dans cette optique, elle a pris contact avec l'ASL afin de contribuer aux actions de lutte contre les espèces envahissantes.

Ainsi, une vingtaine de jeunes scoutes et scouts se sont mobilisés un matin d'août sur la plage d'Amphion (Publier), permettant l'arrachage des renouées sur cinq stations, dont deux nouvelles situées en aval de la plage. Cette intervention s'est avérée particulièrement opportune, puisque la commune de Publier envisageait justement une action de lutte par bâchage sur ces sites. Grâce à l'engagement des scouts, les bâches ont pu être installées quelques jours après l'arrachage, garantissant une efficacité optimale.



Figure 25: Action à Publier avec les scouts, août 2024

L'ASL poursuivra la surveillance de ces zones dans le cadre de ses interventions régulières sur ce secteur. Cette action illustre une nouvelle fois la collaboration fructueuse entretenue avec les municipalités et l'implication d'acteurs variés dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Centre de la Nature Montagnarde

Le Centre de la Nature Montagnarde, basé à Sallanches, avait suivi une formation avec l'ASL l'année passée et a souhaité renouveler l'expérience cette année avec un groupe élargi. En plus de renforcer ses connaissances, cette participation a permis d'acquérir le savoir-faire nécessaire pour reproduire ces interventions dans sa région. L'ASL se réjouit de voir émerger davantage d'initiatives de ce type, favorisant une mobilisation locale durable contre les espèces exotiques envahissantes. Cette session a également été l'occasion d'un échange enrichissant et d'un moment particulièrement convivial.



Figure 26 : Le centre nature montagnarde – Vereitre- Chens-sur-Léman, mai 2024

Perspectives

Vision

En 2025, l'objectif est de poursuivre la gestion des foyers de renouées en renforçant encore l'efficacité des interventions, tout en élargissant les zones d'action. Toutefois, chaque région définit des sous-objectifs spécifiques pour atteindre ce but et optimiser l'efficacité des interventions :

- Partout : Réduire l'utilisation des sacs poubelles en favorisant des alternatives réutilisables.
- Genève : Augmenter le nombre de stations prises en charge et étendre les surfaces de plantation.
- Vaud : Aggrandir la zone d'intervention et mobiliser davantage de bénévoles.
- Haute-Savoie : Renforcer la participation bénévole.

Méthode

Suivi des stations

Fréquence

L'optimisation des efforts de lutte contre la renouée asiatique implique un ajustement de la fréquence des arrachages. Sur les stations où la renouée est presque éradiquée, une réduction de la fréquence à quatre fois par an, voire deux fois là où la végétation spontanée a repris, est envisagée. Ce réajustement libère du temps, qui peut être judicieusement investi dans le traitement de nouvelles stations. Parallèlement, le maintien d'une surveillance régulière des anciennes stations, idéalement assurée par des bénévoles autonomes, quatre fois par an, demeure une composante essentielle pour prévenir toute résurgence.

Bénévoles autonomes

Un autre objectif commun dans les trois régions est de confier le suivi de certaines stations à des bénévoles autonomes, afin de libérer du temps pour se concentrer sur des foyers plus importants. Les actions envisagées sont les suivantes :

- **GE** : Suivi de deux stations à Cologny par des bénévoles autonomes, afin de prendre deux nouvelles stations : une sur Pregny-Chambésy et une sur Collonge-Bellerive
- **VD** : Prise en charge de huit stations au bord de l'Aubonne à Allaman par des bénévoles autonomes, pour intensifier les efforts sur les rives de la Sorge et à Noville
- **H-S** : Suivi de deux stations à Messery par des bénévoles autonomes, en vue d'étendre l'intervention sur de nouvelles stations à Publier

Plantations d'espèces indigènes

Suite aux observations de 2023, l'ASL souhaite pour 2025 s'appuyer sur les données récoltées pour affiner ses pratiques de plantation. Il devient essentiel de réaliser des tests de plantations, notamment à Genève, où certaines stations le permettent. Ces tests visent à développer un savoir-faire et une méthodologie solide, qui pourront ensuite être adaptés et appliqués à l'ensemble de nos régions d'action.

Sensibilisation

Foyers chez les privés

L'ASL souhaite mettre en place un plan d'accompagnement dédié aux propriétaires pour la gestion de leurs propres foyers de renouées. Cette initiative vise principalement à fournir des conseils spécialisés et à renforcer la collaboration avec les acteurs locaux engagés dans la

préservation de la biodiversité. Dans le canton de Vaud, elle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Formations

Au vu des résultats encourageants obtenus par l'ASL depuis plusieurs années de lutte, l'association souhaite continuer à partager son expertise au sein des différentes formations d'Info Flora, du Sanu au CEP ainsi que lors de conférences.

Informations

Pour 2025, un des objectifs est de renforcer la communication avec les communes, qu'elles soient partenaires ou non. Dès l'identification de nouveaux foyers de renouées, il est essentiel d'informer rapidement les communes concernées et de leur demander d'en assurer la prise en charge et le suivi. Cette démarche permettra d'obtenir une cartographie actualisée des foyers, y compris ceux qui ne sont pas pris en charge par l'ASL.

Dans le canton de Vaud, l'un des enjeux de cette démarche est également de rappeler à tous les acteurs concernés (communes, propriétaires, cantons) leur obligation légale en matière de gestion des espèces invasives. Il est important de souligner que cette responsabilité partagée est primordiale pour agir de manière cohérente et collective. En travaillant ensemble, les efforts sont maximisés et une prise en charge efficace des foyers de renouées est garantie sur l'ensemble du territoire.

REMERCIEMENTS



Figure 27 : Renouées au port de Moratel, Cully

Remerciements

Toute l'équipe de l'ASL remercie chaleureusement Olivier Goy parti à la retraite, qui a porté avec passion et expertise le projet « Halte aux Renouées » et bien d'autres initiatives en faveur du Léman. Son engagement de plus de 30 ans, sa perspicacité et son sens du dialogue ont marqué l'association et ses nombreux partenaires. Nous lui souhaitons une belle retraite et saluons son immense contribution à la protection du lac.

L'ASL tient à remercier ses partenaires financiers sans qui cette action ne serait pas possible : les Cantons de Genève et Vaud, par la voie de «conventions-programmes» liées aux mesures urgentes en faveur de la biodiversité adoptées par le Conseil fédéral et mises en place dans le cadre de la RPT, le Fonds Électricité Vitale Vert SIG ainsi que les communes françaises et suisses engagées, tant sur le plan financier qu'opérationnel, par l'intermédiaire de leurs élu·es et collaborateur·rices en charge de l'entretien des espaces extérieurs. Elle remercie la Ville de Montreux et l'EVAM qui ont permis d'effectuer une nouvelle fois une action importante dans la Baye de Clarens. Ainsi que Pro Natura pour leur confiance aux Grangettes et tous les autres partenaires comme WWF, EPFL qui joignent leur force afin de réaliser des journées citoyennes. L'ASL remercie également l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature ainsi que l'Office cantonal de l'eau Genève pour leur soutien à notre action par la mise à disposition de barques avec pilotes pour faciliter l'accès à treize stations et l'évacuation des déchets d'arrachages. L'ASL tient également à montrer sa gratitude au Service de l'entretien des routes cantonales genevoises pour la prise en charge de la gestion d'une autre station à Collonge-Bellerive.

Les entreprises et structures actives en 2024 :

- American International Womens club
- Bank Julius Baer & Co. Ltd.
- CA-Indosuez
- Cartier
- École du Rosey
- Incyte
- Labcorp
- Lata
- Lombard Odier
- MedTronic
- Philippe Maurice
- Piguet-Galland
- Sothebys
- SPGlobal

Équipe

Association pour la sauvegarde du Léman

Rue des Cordiers 2, 1207 Genève

Tél. : 022 736 86 20

asl@asleman.org

www.asleman.org

Coordinateurs pour le canton de Genève:



Olivier Goy (retraite depuis novembre 2024)

olivier@asleman.org



Robin Pittet (dès 2025)

robin.pittet@asleman.org

Coordinatrice pour le département de la Haute-Savoie :



Julie Choubard

julie.choubard@asleman.org

Coordinatrices pour le canton de Vaud :



Coralie di Stadio

coralie.distadio@asleman.org

Tél. : 078 205 75 20



Laura Gutierrez

laura.gutierrez@asleman.org

Bibliographie

IPBES (2023). Summary for Policymakers of the Thematic Assessment Report on Invasive Alien Species and their Control of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Roy, H. E., Pauchard, A., Stoett, P., Renard Truong, T., Bacher, S., Galil, B. S., Hulme, P. E., Ikeda, T., Sankaran, K. V., McGeoch, M. A., Meyerson, L. A., Nuñez, M. A., Ordonez, A., Rahlao, S. J., Schwindt, E., Seebens, H., Sheppard, A. W., and Vandvik, V. (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany.
<https://doi.org/10.5281/zenodo.7430692>

LOI 450.11 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), 30 août 2022, entrée en vigueur dès le 01.01.2023, Le Grand Conseil du canton de Vaud.
<https://www.lexfind.ch/tolv/224631/fr>

OFEV (éd.) 2022: Espèces exotiques en Suisse. Aperçu des espèces exotiques et de leurs conséquences. 1re édition actualisée 2022. 1re parution 2006. Office fédéral de l'environnement, Berne. Connaissance de l'environnement no 2220: 62 p.
www.bafu.admin.ch/uw-2220-f

RS 814.01, Loi fédérale sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement, LPE), du 7 octobre 1983 (État le 1er janvier 2024), L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse
https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1984/1122_1122_1122/fr

Annexes

Annexe 1 : Dépliant d'information sur les renouées, mis à jour en 2022

Annexe 2 : Flyer avec les dates des actions

Annexe 3 : Projet collaboratif dans le domaine de l'économie circulaire, valorisation de la renouée, coopérative Origo

Annexe 1 : Dépliant d'information sur les renouées

Restaurez vous aussi la biodiversité du Léman

Devenez bénévole !

L'ASL fait appel à la population pour lutter contre la Renouée du Japon. Il vous est possible de nous aider directement sur le terrain.

Pour vous inscrire : +41 22 736 86 20
ou asl@asleman.org

Vous avez identifié de la Renouée du Japon sur votre propriété ?

Faites-le nous savoir.

Nous pourrions intervenir directement chez vous si vous le désirez ou vous conseiller pour le faire vous-même.



Infos et photos sur
www.asleman.org

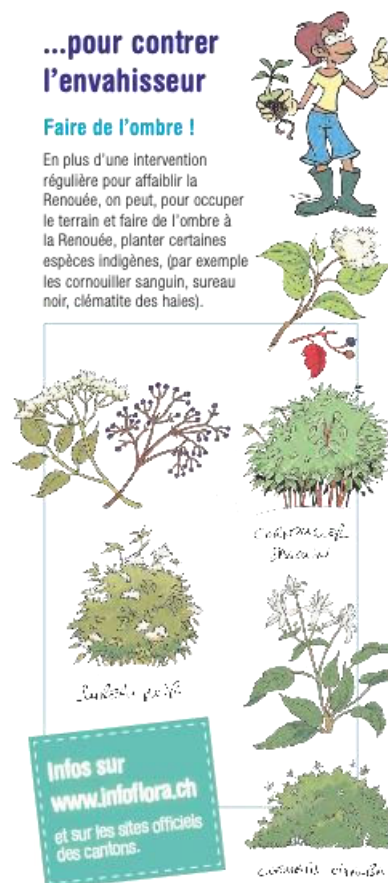
ASL
association
pour la sauvegarde
du Léman



...pour contrer l'envahisseur

Faire de l'ombre !

En plus d'une intervention régulière pour affaiblir la Renouée, on peut, pour occuper le terrain et faire de l'ombre à la Renouée, planter certaines espèces indigènes, (par exemple les cornouiller sanguin, sureau noir, clématite des haies).



Une espèce invasive ...

La Renouée du Japon

Elle colonise des portions de rives, empêchant la croissance des plantes indigènes. Introduite au 19^{ème} siècle en Europe comme plante ornementale, elle est aujourd'hui interdite en Suisse et sur la Liste Noire* des néophytes posant des problèmes, avec degré 10 d'urgence de lutte sur une échelle de 10.



* La Liste Noire regroupe 41 néophytes envahissantes très répandues en Suisse.

Ces plantes provoquent des dégâts à la biodiversité, la santé et l'économie.

... sur les rives du Léman !

Qu'est-ce que la Renouée du Japon ?

- Plante herbacée vivace
- Tiges rouges au printemps, vert strié de rouge en été et brun-orange en automne, ressemblant au bambou
- Feuilles mesurant 7 à 14 cm de longueur, 8 cm de largeur environ, ovales, rétrécies en pointe à l'extrémité et tronquées à la base
- Fleurs sous forme de panicules blanc-crème de 8 à 12 cm de longueur
- Croissance de 1 à 8 cm par jour
- Peut atteindre 3 mètres de hauteur
- Des rhizomes permettant une repousse massive après l'hiver
- Repousse aisée même à partir de petits fragments de tiges ou de rhizomes
- Emet des substances toxiques pour empêcher le développement des autres plantes
- Ne subit aucune attaque de parasites sous nos latitudes
- Seule faiblesse, elle n'aime pas l'ombre



Comment procéder ?...

Dès mars-avril, les premières pousses commencent à apparaître. Il est grand temps d'agir !

L'usage d'herbicides étant interdit à proximité des plans d'eau et la mise en place de bâches noires difficile dans les enrochements, reste la coupe et l'arrachage.



Une intervention régulière, toutes les 2-3 semaines durant la période de végétation est essentielle, ceci pendant plusieurs années, seule condition pour freiner son développement, voire l'éradiquer.

...marche à suivre

Matériel :

Sécateur, gants, sac poubelle. Surtout pas de débroussailluse qui favorise la propagation de petits fragments !

Danger de dissémination :

Il est crucial de mettre les déchets de plante avec les ordures ménagères pour incinération et veiller à ne laisser aucun fragment sur le sol !

Ne surtout pas jeter au compost !

Prenez contact avec nous pour la prise en charge des sacs poubelle.



Annexe 2 : Flyer avec les dates des actions, exemple de la commune d'Anthy-sur-Léman (FR) et la commune de Noville (VD)



ACTIONS CITOYENNES À ANTHY-SUR-LÉMAN

Aidez-nous à préserver

la biodiversité des rives du Léman



La commune de Anthy-sur-Léman en collaboration avec l'ASL a décidé de lutter contre les Renouées, plantes invasives.

Plusieurs demi-journées d'arrachages sont organisées en 2024 dans le but de réunir des bénévoles qui s'engagent afin d'œuvrer efficacement contre cette menace pour la biodiversité.

Les renouées sont des plantes envahissantes qui colonisent notamment les rives du Léman et ses rivières, empêchant la croissance d'autres espèces indigènes précieuses à la biodiversité.

Cette plante est aujourd'hui interdite en France et en Suisse. Elle est inscrite en tant "qu'espèce exotique envahissante émergente" au niveau national et Européen, et fait partie de la *stratégie européenne biodiversité 2030*.

Actions citoyennes :

- Dimanche 5 mai
- Mercredi 12 juin
- Vendredi 19 juillet
- Mercredi 28 août
- Vendredi 27 septembre
- Jeudi 24 octobre

Inscriptions sur notre site :

<https://renouees.asleman.org/inscriptions/>



Si vous souhaitez rejoindre notre réseau de bénévoles à d'autres dates :
+41 22 736 86 20 ou asl@asleman.org

Avec le soutien du
**Fonds Electricité
vitale
Vert**



ACTIONS CITOYENNES À NOVILLE DANS LA RÉSERVE DES GRANGETTES



Aidez-nous à préserver la biodiversité des rives du Léman



On se mouille pour la
renouée.

Bien que décoratives, les Renouées
détériorent la biodiversité.

La commune de Noville, en collaboration avec
l'ASL, continue de lutter contre les Renouées,
ces plantes invasives.

Plusieurs demi-journées d'arrachages sont organisées en 2024 dans le but de réunir des bénévoles qui s'engagent afin d'œuvrer efficacement contre cette menace pour la biodiversité.

Les renouées sont des plantes envahissantes qui colonisent notamment les rives du Léman et ses rivières, empêchant la croissance d'autres espèces indigènes précieuses pour la biodiversité.

Cette plante est aujourd'hui interdite en France et en Suisse. Elle est inscrite en tant qu' "espèce exotique envahissante émergente" au niveau national et européen, et fait partie de la *Stratégie européenne biodiversité 2030*.

Si vous souhaitez rejoindre notre réseau de bénévoles à d'autres dates : +41 22 736 86 20 ou asl@asleman.org

Actions citoyennes

- Vendredi 16 août
- Lundi 9 septembre
- Mercredi 2 octobre
- Vendredi 25 octobre

Inscriptions sur notre site:
www.asleman.org



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Annexe 3 : Projets collaboratifs dans le domaine de l'économie circulaire, Valorisation de la renouée, coopérative Origo

Projets collaboratifs dans le domaine de l'économie circulaire



Notre projet a pour objectif d'étudier la **faisabilité de l'utilisation de la renouée asiatique comme matériau isolant dans la construction**, sous une forme liée et de valider qu'une telle utilisation contribue à la circularité économique et sociale du territoire

Les besoins du "marché"

La renouée asiatique, une plante exotique invasive, prolifère en abondance autour du Léman, notamment sur les rives des cantons de Vaud et de Genève, ainsi qu'en France voisine.

On la trouve également le long des cours d'eau et des accotements humides. La **régulation ou l'éradication** de cette plante est complexe en raison de sa croissance aérienne rapide, de ses rhizomes considérables et de sa capacité de régénération à partir de petits fragments.

Actuellement, dans la région lémanique, la principale solution adoptée est l'arrachage régulier, suivi de la mise en **incinération**.

Les objectifs du projet

- Recherche universitaire et analyse des caractéristiques botaniques (structure générale et microscopique de la fibre, reproduction, développement, éradication ou contrôle de la prolifération).
- Faire un **état des lieux** (cartographie) de la présence de la renouée asiatique autour du Léman.
- Etudier le processus de récupération de la renouée en contactant les acteurs publics, associatifs et privés qui y sont confrontés.
- Mettre au point ou acquérir le matériel nécessaire à la **transformation** de la renouée (à l'échelle du test).
- Tester et valider le processus de transformation en "paillette".
- Fabriquer des échantillons de blocs isolants avec différents liants.
- **Caractériser le produit fini** en termes de valeurs thermiques, acoustiques et de résistance feu et mécanique....
- **Tester sa durabilité** et valider les conditions assurant son caractère inerte
- Réaliser un prototype à une échelle représentative
- Établir le bilan carbone du processus et son **impact global sur le territoire**
- Finaliser une étude de marché approfondie et un business plan

Enfin, il s'agit, in fine, d'élaborer un cahier des charges et réaliser une levée des fonds pour l'**industrialisation et le déploiement du processus** sur la région Lémanique.

Intérêts du point de vue de la durabilité

Ce projet vise à **valoriser un déchet** actuellement destiné à l'incinération.

Bien que la quantité de renouée **autour du Léman** doive être évaluée précisément, la complexité des démarches entreprises par les associations et les autorités locales pour limiter sa prolifération suggère malheureusement un délai assez long avant l'épuisement de cette "ressource".

La mise en place d'une filière avec une installation de valorisation de la renouée pourrait, dans tous les cas, être **"recyclées"** pour traiter d'autres espèces végétales compatibles ou, plus simplement, réintroduire la transformation du chanvre agricole en Suisse.

Au-delà d'apporter une solution **alternative et écologique** à l'incinération actuelle, cette proposition permet de réaliser des **isolations performantes** aux qualités multiples avec une ressource **bio-sourcées** (dont la demande actuelle est en forte croissance) et **locale** ce qui n'est actuellement pas le cas pour le chanvre, le lin, la fibre de bois ou la ouate de cellulose....

Contactez nous

projet-renouée@gmail.com



Association pour la Sauvegarde du Léman -- www.asleman.org -- Tél : +41 22 736 86 20 -- Email : asl@asleman.org

ASL Suisse

Rue des Cordiers 2, CH-1207 Genève

Postfinance IBAN : CH60 0900 0000 1201 5316 0

ASL France

C/o Max Rien, Allée Gravière, Coudrée 3, F-74200 Thonon-les-Bains

Société Générale IBAN : FR76 3000 3001 0400 0372 6141 548